Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 chaaben 1440
30 avril 2019

N° 50

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **1938**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1938**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1949**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1957**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1960**
Avis aux créanciers **1969**
Convocations
Sociétés anonymes **1971**
Sociétés à responsabilité limitée **1978**
Autres sociétés **1978**
Divers
Avis au public **1979**
Rectificatifs **1980**
Actes Administratifs
Avis au public **1981**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la GENERALE OBLIG SICAV **1982**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Création d'un GDA

- Dénomination :

Groupement de Développement Agricole « l'Excellence »

- Objectifs :

1- Organisation, structuration, encadrement, formation et accompagnement des agriculteurs (ices), artisans (es) adhérent (es) au GDA.

2- Valorisation des produits de terroirs agricoles et artisanaux des femmes rurales.

3- Appliquer les principes de l'économie sociale et solidaire pour la promotion de la chaîne de valeur locale (produits de terroirs agricoles et artisanaux).

- Zone d'intervention : Secteur de Wassaiya Délégation de Sbeitla gouvernorat de Kasserine

- Siège social : Kallel Semmama (Ouled Amor) - Wassalya- délégation de Sbeitla

- Décision de création : récépissé de déclaration du GDA délivrée par Mr le gouverneur de Kasserine sous n°48 en date de 7/2/2019.

2019K00051SODB1

Création d'un G.D.A

Dénomination : Groupement de Développement Agricole Ezzatli

Objet : développement agricole pour l'eau potable

Zone d'intervention : Ezzatli

Siège social : Ezzatli

Décision de création : récépissé de déclaration du G.D.A délivré par Mr le délégué de Hessi Lifrid

P.C.A : Gassoumi Ali Saleh

2019K00052SODB1

Constitution d'un groupement

- Nom de l'association : groupement de développement agricole sidi dghime 2

- Objet : Exploitation de Richesse Hydraulique pour l'irrigation

- Siege Social : Degahfla - Saouaf - Zaghouan

Comité Dirigeants :

- Président : Abdelmajid al Bokri

- Trésorier : Selah Lahmer

Membre : Ibrahim Laribi

2019U00038SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation du capital

PRIMOIL SA

Au capital de : 9 627 000 DT

Bureau B3, Immeuble Emeraude, Avenue de la bourse,

Les berges du Lac II, 1053 Tunis Tunisie

Identifiant unique : 1013512X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2019, enregistre à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 1er avril 2019, sous le numéro 19702236 quittance n°M035304, les actionnaires de la société ont décidé que le capital social qui s'élève à ce jour à quatre million cinq cent quinze mille euros (4 515 000€) équivalent à neuf million six cent vingt sept mille dinars tunisiens (9 627 000 TND), soit porté à neuf million quatre cent soixante-cinq mile euros (9 465 000€) équivalent à vingt six million sept cent quatre mille cinq cent dinars tunisiens (26 704 500TND), par l'émission en numéraire de 49 500 actions nouvelles de même valeur nominale que les anciennes soit cent euros (100€) chacune équivalent à trois cent quarante cinq dinars (345TND) à souscrire et à libérer totalement à la souscription.

L'assemblée générale extraordinaire a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts,

Conditions de l'augmentation :

La souscription aux 49 500 actions nouvelles sera réservée en priorité aux détenteurs des 45 150 actions anciennes et/ou cessionnaires de droits de souscription, tant à titre irréductible, qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit de souscription se fera conformément aux prescriptions légales et s'effectuera de la manière suivante :

A titre irréductible:

A raison de 49 actions nouvelles pour 45 anciennes. Ceux des actionnaires qui n'auraient pas un nombre entier d'actions nouvelles pourront acheter ou vendre des droits de souscription rompus sans qu'il puisse résulter une souscription indivise, la société ne reconnaissant qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible :

A partir de la clôture de souscription à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de droit de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible le nombre d'actions qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant le nombre d'actions nouvelles qui n'auront pas été éventuellement absorbées par les demandes de souscription, à titre irréductible, et au prorata du nombre de droit de souscription exercé par le souscripteur à ce titre.

Les nouvelles actions doivent être souscrites et libérées en totalité à la souscription en numéraire ou par compensation de créances certaines échues et dont le montant est connu par la société.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits, à titre irréductible, dans les quinze jours de la date de publication de la notice d'information au JORT et, à titre réductible, à partir de la clôture de la souscription à titre irréductible.

Par conséquent, l'article 6 des statuts sera modifié comme suit :

«Le capital social est fixé à 9 465 000€ soit l'équivalent de 26 704 500 dinars divisé en 94 650 actions entièrement libérées».

Un exemplaire dudit procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises le 4 avril 2019 sous le n°AC01572019.

Banque dépositaire des fonds : BIAT, agence Les berges du Lac (15), Tunis - Tunisie, compte bancaire RIB n° : 08603000155102906581 pour les actionnaires résidents et compte bancaire IBAN n° : TN5908603000155102906581 pour les actionnaires non résidents.

A la clôture de l'augmentation du capital et après répartition, PRIMOIL remboursera, le cas échéant, les sommes restantes disponibles, sur les fonds versés à l'appui des souscriptions à titre réductible non satisfaites par des actions et ce sans aucun intérêt.

2019T00697SANB2

Augmentation du capital

OPTIMAL RECOUVREMENT

SA au capital de : 390 500 DT

Siège social : Rue du Lac des Mazuries B3 Immeuble Silac les Berges du Lac Tunis

MF : 1432794F/A/M/000

RC : B01246132015

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 28 décembre 2018 enregistré à la recette des finances du 1er bureau Tunis le 11/4/2019 sous le n° 19502155 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises en date du 22/4/2019 il a été décidé : l'Augmentation du capital social de Trois Cent Quatre Vingt Dix Mille Cinq Cent Dinars (390 500 dinars) à Quatre Cent Trente Mille Dinars (430 000 dinars) soit une augmentation de Trente Neuf Mille Cinq Cent Dinars (39 500 dinars) et ce par la création de trois cent quatre-vingt-quinze actions (395) de cent (100) dinars chacune.

2019R01173SANB2

Société PLASTICS TECHNOLOGY SA « PLASTEC »

SA au capital de 3 024 000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Ben Arous, Route de Sousse Km 6 Ben Arous

Identifiant Unique: 0307172W

CNSS : 083762-51

1- Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31/8/2016 enregistré à la recette des finances de la Nouvelle Médina le 13/10/2016 sous le n° 16704167 quittance n° M059165, dont une copie a été déposée au centre du registre national des entreprises le 14/3/2019 sous le n° 201912952 il a été décidé ce qui suit :

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2015.

- Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et quitus aux administrateurs.

- Renouvellement du mandat des administrateurs : MM. Adel Bouziri, Zakaria Oueslati et Mbarek Khamassi pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

2- Suivant le procès-verbal du conseil d'administration du 1/9/2016 enregistré à la recette de Nouvelle Medina le 3/10/2016 sous le n° 16704003 quittance n° M056989, dont une copie a été déposée au centre du registre national des entreprises le 14/3/2019 sous le n°201912952 il a été décidé de renouveler la nomination de M. Adel Bouziri en tant que Président Directeur Général de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur soit pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

2019R01187SANB2

Nomination d'administrateurs et du commissaire aux comptes

Société Générale Financière

S.A. AU CAPITAL DE 2 000 000DT

Code TVA 0048208X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 Mai 2017, enregistré à la recette des finances de la Cité Mahrajène le 9/6/2017 sous le n°17803878 quittance n°M53532 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de Tunis le 20/6/2018 sous le n° 201831150 il a été décidé de nommer pour une durée de trois ans les administrateurs suivants :

- Mohamed Brigui

- Héla BRIGUI HMIDA

- Société ALIM

Il a été décidé de nommer la Société FINOR en tant que commissaire aux comptes de la société pour une durée de trois ans.

Nomination et pouvoirs du président directeur général

En vertu du procès-verbal du conseil d'administration du 19 Mai 2017, enregistré à la recette des finances de la Cité Mahrajène le 9/6/2017 sous le n° 17803879 quittance n° M 53534 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de Tunis le 20/6/2018 sous le n° 201831150 il a été décidé de nommer Mohamed BRIGUI en tant que président directeur général de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur avec les pouvoirs les plus étendus.

2019R01188SANB2

Notice légale

WIFAK INTERNATIONAL BANK

Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine

Identifiant Unique : 0798651L

CNSS : 316220-00

Tél : (+216) 70 259 000 / Fax : (+216) 70 254 000

Wifak International Bank est notée AA+ (tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et F1+ (tun) à court terme par l'agence de notation internationale Fitch Ratingle 30 Novembre 2018

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE «Emprunt Obligataire WIFAK INTERNATIONALBANK selon les principes de la finance islamique2019 – 1 »

DE 10 000000 DINARS SUCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 20 000 000 DINARS

Décidée par l'Assemblée Générale Ordinaire de la WIBtenue le 25/12/2018
et par le Conseil d'Administration réuni en date du 29/03/2019

Prix d'émission :100 DT

I- Renseignements à caractère général concernant la société :

Dénomination sociale : « WIFAK INTERNATIONAL BANK»

Nationalité : Tunisienne

Siège social : Avenue Habib Bourguiba 4100 Médenine

Tél : 70 259 000

Fax : 70 254 000

Objet social :

La banque a pour objet en Tunisie ou ailleurs l'exercice à titre habituel des opérations bancaires dans le cadre de la loi 2016-48 et les textes subséquents et en conformité avec les normes charaïques et qui comprennent la réception des dépôts du public quelles qu'en soient la durée et la forme, l'octroi de financements, la mise à la disposition de la clientèle et la gestion des moyens de paiement, l'intermédiation et l'exercice des opérations de change.

La Banque peut octroyer tout type de financement et de garantie nécessaires par voie des différentes opérations de financement et d'investissement sur la base des contrats satisfaisant les normes charaïques pour les transactions financières et économiques islamiques notamment en matière de l'appropriation et de la nature des actifs financés et bénéfices réalisés à l'instar de Mourabaha, Asalam, et Istisna'a et Ijara, AlMoucharaka et Moudharaba.

Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières et de services, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets sociaux, dans le respect des principes de la Chariaa et conformément aux dispositions de la loi 2016-48, et à la règlementation tunisienne applicable en vigueur.

Date de constitution : 28/08/2015.

Durée : 99 ans

Capital Social : Le capital s'élève à 150 000 000 dinars, divisé en 30 000 000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Forme juridique : Société Anonyme.

Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre.

Législation applicable : La société est régie par la loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Identifiant Unique : 0798651L

Régime fiscal : Droit commun

Matricule fiscal : 798651/L

Lieu où peuvent être consultés les documents relatifs à la société : Siège social de la banque à l'Avenue Habib Bourguiba 4100-Medenine

Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF, la BVMT, et Tunisie Clearing :M. Mourad Trabelsi - Chef du Pôle Finance, Tél : 70 259 850 - Fax : 70 254 450,E-mail : mourad.trabelsi@wifakbank.com

II- Administration et contrôle :

1- Membres du Conseil d'Administration:

Membres	Qualité	Représenté par	Mandats
Mr Khaled Mohamed ALABOODI(1)	Président	Lui-même	2016-2018
ICD(2)	Représentant ICD	Mr Mohamed Maher MANNAI	2016-2018
STB(2)	Représentant STB	Mme Hanen HAJ SALAH	2016-2018
CDC(2)	Représentant CDC	Mme BouthaynaBEN YAGHLENE	2016-2018
Mr Mohamed SAIDANE(2)	Représentant petits porteurs	Lui-même	2016-2018
Mr Mohamed Hedi BEN AYED(2)	Lui-même	Lui-même	2016-2018
Mr Habib KARAOULI(2)	Administrateur indépendant	Lui-même	2016-2018
Mr Mahfoudh BAROUNI(2)	Administrateur indépendant	Lui-même	2016-2018

(1) Nomination approuvée par le Conseil d'Administration du 14 Juin 2017

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 15 Janvier 2016

2- Fonction des membres et des organes d'administration et de direction dans la société :

Membres	Qualité	Date d'entrée en fonction	Mandat
Mr Mohamed MELLOUSSE	Directeur Général	14 Juin 2017*	5 ans

*Nommé par le conseil d'administration réuni le 14 Juin 2017

3- Contrôle :

Membres	Adresse	Mandat
T.C.A- FICADEX TUNISIE Représentée par Mr. Béchir NEDRI Commissaire aux comptes, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Résidence NOUR CITY – Bureau A-1-3- Bloc A – CENTRE URBAIN TUNIS NORD –TUNIS- Téléphone : + 216 71 948 785 Télécopie : + 216 71 949 804 E-mail : tcaauditcbn@gmail.com	2017-2019*
UNIVERS AUDIT Représentée par Mr. Rachid NACHI Commissaire aux comptes, Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Adresse : Rue Lac Léman, Résidence Lac 2001 Bureau A 22 Les Berges du Lac 1053 Tunis- Tél : 71 964 692 Fax : 71 964 741 E-mail : rachid.nachi@universaudit.com	2018-2020**

***Mandat renouvelé par l'AGE du 14/06/2017**

****Mandat nommé par l'AGO du 29/06/2018**

III- Renseignements concernant l'opération :

1- Décisions ayant autorisé l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la WifakInterantioanl Bank réunie le **25 décembre 2018**, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk islamiques pour un montant global de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Wifak Bank va émettre un emprunt d'un montant de 10 Millions de dinars susceptible d'être porté à 20 MDT. Le reliquat de cette autorisation (140 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au **10/05/2022**.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'un montant maximal de 150 millions de dinars sur trois ans.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique selon les conditions suivantes :

- Montant : de 10 Millions de Dinars susceptibles d'être porté à 20 Millions de Dinars.

Catégorie	Durée	Taux de profit Prévu (*)	Complément variable (*)	Amortissement
Catégorie A	5 ans	10.25%	0.25%	Trimestriel constant à partir du 1er trimestre
Catégorie B	5 ans	10.50%	0.25%	Annuel Constant par 1/5 à partir de la 1ère année
Catégorie C	7 ans	10.75%	0.25%	Semestriel constant à partir du 1er semestre
Catégorie D	7 ans	11%	0.25%	Annuel Constant par 1/7 à partir de la 1ère année

(*) Par référence à la valeur nominale de l'emprunt obligataire adossé à un portefeuille IJARA.

2- Montant :

Le montant nominal du présent emprunt obligataire est fixé à **10.000.000** dinars susceptible d'être porté à **20.000.000**dinarsdivisé en **100000** obligations susceptibles d'être portées à **200000** obligations de nominal de **100** dinars.

3- Produit brut et net de l'emprunt :

Le produit brut du présent emprunt obligataire est de **10 000 000** dinars susceptible d'être porté à un maximum de **20 000 000** dinars.

Les frais de montage et les commissions de placement s'élèveraient à **50 000 DT**[1], les frais du Conseil du Marché Financier sont de **11 000 DT**, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de **52 000 DT HT** et les frais de TUNISIE CLEARING sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à **64 684 DT**[2], soit un total de frais approximatifs de **177 684 DT** et un produit net de l'emprunt de **19 822 316 DT**.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit Brut	20 000 000	100
Frais généraux	177 684	0,888
Produit Net	19 822 316	99,112

[1] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 DT et sont donnés à titre indicatif. Les frais de montage et les commissions de placement sont estimés à 0,25% du montant levé. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt, des profits et des charges y afférentes (taux fixe et complément variable)

[2] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à raison de 5 000 000 DT à la Catégorie A et 5 000 000 DT à la Catégorie B, 5 000 000 DT à la catégorie C et 5 000 000 DT à la catégorie D

4- Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du10/05/2019 aux guichets de Maxula Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

Clôture des souscriptions : Les souscriptions au présent emprunt seront ouvertes le**10/05/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **30/06/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 10 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date. En cas de placement d'un montant inférieur à 10 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/06/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/07/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

5- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **10/05/2019** aux guichets de Maxula Bourse-intermédiaire en Bourse, sis au rue du Lac Léman, Centre Nawrez-1053 Les Berges du Lac et aux guichets de toutes les agences de la Wifak International Bank et son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

6-But de l'émission :

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 100% ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 150 millions de dinars.

Caractéristiques des titres émis :

Dénomination de l'emprunt : **«Emprunt Obligataire WIFAK INTERNATIONAL BANK selon les principes de la finance islamique2019 – 1 »**

Montant de l'émission : 10.000.000 dinars susceptible d'être porté à un maximum de 20.000.000 dinars divisés en 100 000 obligations susceptibles d'être portées à 200000 obligations.

Prix de souscription et d'émission : Au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Nominative.

Nature des titres : Titres de créance.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit «le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations ».

Catégorie des titres : Ordinaire.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par l'intermédiaire en Bourse Maxula Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux de profit choisi, ainsi que la quantité y afférente.

Date de jouissance en rémunérations : Chaque obligation portera jouissance en profits à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/06/2019** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/06/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Rémunération annuelle : La rémunération de ces obligations est composée d'une partie fixe et d'un complément variable. Elle est adossée à un actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera partagé selon des clés de répartitions fixées au préalable.

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **A** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **85,42**% pour les porteurs des obligations et de **14,58**% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,25%,** (soit un taux de rémunération trimestriel brut estimé à **2,5625%)** payable vers la fin de chaque trimestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12**% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **85,42%** revenant aux porteurs des obligations et **14,58%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0.25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits sont servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **B** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12%** et sera servi selon une clé de répartition de **87.50%** pour les porteurs des obligations et de **12.50**% pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de**10, 5%** payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12%** sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **87,50%** revenant aux porteurs des obligations et **12,50%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de **0,25%payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **C** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5**% et sera servi selon une clé de répartition de **86,00**% pour les porteurs des obligations et de **14,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé de **10,75%**, (soit un taux de rémunération semestriel brut estimé à **5,3750%**) payable vers la fin de chaque semestre, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12.5%** sera partagé

selon les même clés de répartition définies ci-haut **86.00%** revenant aux porteurs des obligations et **14.00**% revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0.25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée.

Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans :

La rémunération des obligations de la catégorie **D** est adossée à un portefeuille IJARA ayant un rendement moyen net estimé de **12,5%** et sera servi selon une clé de répartition de **88,00%** pour les porteurs des obligations et de **12,00%** pour les actionnaires.

- **Partie fixe** : Il s'agit d'un taux de rémunération annuel brut estimé à **11,00**% payable vers la fin de chaque année, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- **Complément variable** : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent de **12,5**% sera partagé selon les même clés de répartition définies ci-haut **88,00%** revenant aux porteurs des obligations et **12,00%** revenant aux actionnaires.

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un maximum de **0,25% payé annuellement** et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Amortissement et remboursement de l'emprunt: Les obligations émises relatives à la catégorie **A** feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par un vingtième de la valeur nominale, soit **5 DT** par obligation cet amortissement commencera au premier trimestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit **20 DT** par obligation. Cet amortissement commencera à la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie **C** feront l'objet d'un amortissement semestriel constant par un quatorzième de la valeur nominale soit **7,143 DT** par obligation. Cet amortissement commencera au premier semestre, suivant la date de clôture des souscriptions.

Les obligations émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un septième de la valeur nominale, soit **14,286 DT** par obligation. Cet amortissement commencera la première année, suivant la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30/06/2024** pour les catégories **A** et **B**, et le **30/06/2026** pour les catégories **C** et **D**.

- **Paiement :** Le paiement des profits et le remboursement du capital dû, pour les différentes catégories de la présente émission, seront effectués comme ainsi :

▪ **Pour la catégorie A** :

Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **30 Septembre de l'année N**, le **31 Décembre de l'année N**, le **31 Mars de l'année N+1**, et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Septembre2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1.**

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

▪ **Pour la catégorie B** :

Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin2020**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

▪ **Pour la catégorie C** :

Le paiement semestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le **31 Décembre de l'année N** et le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **31 Décembre 2019**. Le complément variable sera servi à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1.**

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

▪ **Pour la catégorie D** :

Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le **30 Juin de l'année N+1** et ce, à partir du **30 Juin 2020**.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

- **Clause de remboursement anticipé :** Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation.

Le remboursement se fera au gré de l'émetteur à la valeur nominale restant due à la date de sa réalisation augmentée des profits courus et non échus. Un avis d'information sera publié dans un journal quotidien de la place et dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant la date de mise en paiement des obligations remboursées par anticipation.

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente Note d'Opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Maxula Bourse et dans toutes les agences de la Wifak International Bank ainsi que son siège social.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garantie : Le présent emprunt obligataire **«Emprunt Obligataire WIFAK INTERNATIONAL BANK selon les principes de la finance islamique 2019 – 1»** n'est assorti d'aucune garantie particulière.

Notation de la société : L'agence de notation internationale Fitch Rating a confirmé en date du **30 Novembre 2018** les notes attribuées à la WIFAK INTERNATIONAL BANK soient :

- Note nationale à long terme : AA+ (tun) avec perspectives stables

- Note nationale à court terme : F1+ (tun)

Notation de l'emprunt : Le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires : La tenue de registre des obligations de **«Emprunt Obligataire WIFAK INTERNATIONAL BANK selon les Principes de la Finance Islamique2019 –1 »**sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING

Marché des titres : A cette date, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et qui sont négociés sur le marché financier tunisien ou sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Wifak International Bank s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «Maxula Bourse» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire «**Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la finance islamique2019-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge des obligations par Tunisie Clearing : LaWifak Bank s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire **«Emprunt Obligataire WIFAK INTERNATIONAL BANK selon les Principes de la Finance Islamique 2019 –1 »** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « **Emprunt Obligataire Wifak International Bankselon les principes de la finance islamique 2019 – 1**» visée en date du **24 Avril 2019** sous le **N°19-1026** et du document de référence « **WIFAK INTERNATIONAL BANK 2019**» enregistré par le CMF sous le **N°19-002** en date du **15 Avril 2019**.

La note d'opération et le document de référence susmentionnés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la WIFAK INTERNATIONAL BANKà l'Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine et au Maxula Bourse, Rue du Lac Léman Centre Nawrez - 1053 Les Berges du Lac ainsi que sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn.

2019R01190SANB2

Société Générale de Service et de Travaux en Régie «SGSTR »

S.A. « SGSTR » au capital de 50.000 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radès

MF 82723H/A/M/000

En vertu du PV de l'AGO du 26/3/2019 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 19/4/2019 quittance n° M033357, enregistrement n°19700915, il a été décidé, après avoir constaté la démission de l'administrateur Mr Yassine Abdesselem, de :

- Révoquer les administrateurs suivants : la société SODIAC, la société METALPLAST et Mr M'Hamed Bey.

- Nommer les administrateurs suivants : la société METALPLAST et messieurs Abdelmoumen Kroumi, Jean Gallay et Noureddine Ben Brik et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes 2020.

En vertu du PV du conseil d'administration du 26/3/2019 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 19/4/2019 quittance n° M033364, enregistrement n°19700916, il a été décidé de nommer Mr Abdelmoumen Kroumi président directeur général de la société.

Une copie de chaque PV a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 24/4/2019 en date du 24/4/2019 sous le numéro 201919904.

2019R01192SANB2

Futs Métalliques et Emballages Plastiques

S.A. « METALPLAST » au capital de 811.080 D

Siège social : Zone Pétrolière 2040 Radès

MF 000 630 B/AM/000

En vertu du PV de l'AGO du 18/2/2019 enregistré à la recette des finances de Radés en date du 21/2/2019 quittance n° MO13629, enregistrement N° 19700458, il a été décidé :

- de coopter Mr Moncef Abidi en tant qu'administrateur à la place de Mr Karim Guedamsi qui a démissionné

de son poste d'administrateur et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes 2019.

- De nommer Mr Abdelmoumen Kroumi un nouveau administrateur et ce jusqu'à l'AGO qui statuera sur les comptes 2020.

Une copie de ce PV a été déposée au centre national du registre des entreprises sous le numéro 201916232 en date du 3/4/2019.

2019R01193SANB2

Notice d'augmentation du capital

FUBA PRINTED CIRCUITS TUNISIE S.A

MF : 345551 R/A/M/000

CNSS : 140423-64

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 dt

Siège social : 16, rue des Entrepreneurs - Z.I - La Charguia II - Ariana - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 février 2019 enregistré à la recette des finances Menzel Jemil en date du 24 Mars 2019 sous le n°19700618 quittance n°08925 dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises le 16/4/2019 sous le n°AC03612019, il a été décidé d'augmenter le capital de la société par compensation de la créance certaine liquide et exigible d'un montant de 600.000 dt par l'émission de 6.000 actions nominatives nouvelles à libérer intégralement lors de la souscription, portant ainsi le capital de 12.000.000 DT à 12.600.000 DT divisé en 126.000 actions d'une valeur nominal de 100 dinars tunisiens;

Le délai du droit de souscription a été fixé à 15 jours à compter de la date de la publication de la présente notice au journal officiel de la République Tunisienne.

2019R01201SANB2

Renouvellement du mandat d'un administrateur

Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» S.A.

Au capital de 900.000 dinars

36, Boulevard Hédi Nouira Résidence Ghassen - 2037 Cité Ennasr II - Aiana

R.C. : B0335332009 - Ariana

Matricule fiscal : 000/M/A 024515/C

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société de Promotion Immobilière «EL MADINA» tenue le vendredi 8.3.2019 à 10 heures et 30 minutes, au siège social de la Société sis au 36 Boulevard, Hédi Nouira - Résidence Ghassen - Ennasr II enregistré le 5/4/2019 à Tunis, à la recette des finances El Menzah VI, sous le numéro 19702079 - quittance n°55154 dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 11.4.2019 sous le n°201917589, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat de la Société Immobilière et de Viabilisation «2ème Siège» en tant que membre du Conseil d'Administration pour une période de trois ans à partir de l'exercice 2019.

2019R01202SANB2

Augmentation du capital

STE. CYTOPHARMA SA

Siège social : Z.I. Hammam Ezzriba 1152 Zaghouan

RC n° : B06110142011

Suivant p.v. de l'assemblée générale extraordinaire du 28/02/2019 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 16/4/2019 sous le n°19501425, quittance n° : M31417 le capital social de la société est augmenté de 17.246.150DT DT à 19.553.850 DT par la création de 230.770 actions nouvelles d'une valeur de 2.307.700 dinars avec une prime d'émission de 3 dinars par action, avec suppression des droits privilégiés de souscription pour toute les actions nouvelles.

Le délai de souscription est fixé à 15 jours à partir de la présente publication.

L'Article Six (6) des statuts est, en conséquence, modifié.

L'AGE a également modifié l'article 33 des statuts portant sur les modalités de convocation des assemblées générales.

2019U00039SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société EL Ehsen

SARL

Capital : 4.000D

Şiége social : Rue de la liberté-Fouchéna Ben Arous

RC : B0223472014

MF : 1377275Y/M/A/000

CNSS : 566052-57

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 10/12/2018 enregistré à la recette des finances de Fouchéna le 9/1/2019 sous le numéro 19800165 quittance n°M002510 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère nstance de Ben Arous le 25/1/2019 sous le numéro D0230632014 il a été décidé ce qui suit :

- Madame Dalila Ferchichi a décidé de céder à titre de donation la totalité de ses parts, soit 300 parts sociales à Monsieur Mohamed Ehsen Eschli.

- Les associés approuvent la cession de parts à titre de donation faite entre madame Dalila Ferchichi à Monsieur Mohamed Ehsen Esehli des 300 parts lui revenant dans la société,

- Mise à jour des articles 6 et 7 des statuts.

2019T00704SRLB2

Vente et Transfert et des Parts

Sté BATICOR11

Société à responsabilité limitée

Capital social : 15.000 Dinars

Siége social : 54 rue des orangers Le Bardo 2000

Matricule fiscal : 487572J/A/M

Suivant contrat du 19/04/2005 enregistré à la recette des finances de la rue de la gare Tunis le 19/5/2005 sous le n° 18098, quittance et n° d'enregistrement 05101446, dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Tunis en date de 30/5/2005 sous n° D1282397.

Mr Melliti Abdallah a décidé de vendre et transférer la totalité de ses parts (50 parts) à Mr Melliti Zied.

2019R01179SRLB2

DIVERSES RESOLUTIONS

Ets Mohamed Ben Cheikh

SARL au capital de 400.000DT

Siége social : Immeuble El Baraka Avenue la perle du Sahel

Khezéma Est Sousse

M.F : 020238H

Suivant PV de l'AGO datée du 17/4/2019 et enregistré à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 22/4/2019 sous le n°19801020 quittance n°M030793 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sousse Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2013, 2014, 2015, 2016,2017 et 2018.

- Mise à jour des statuts enregistrés à la recette des finances rue Victor Hugo Sousse le 24/4/2019 sous le n°19901075 quittance n°M 031898 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de Sousse.

2019S00589SRLB2

Société El Farah SARL

Au capital de 19.000 dinars

Siège social : 78, Av. Sidi Ali Karray Sfax

Par procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15/3/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes des sociétés de Sfax le 27/3/2019 n° 19801463 dont deux exemplaires ont été déposés au Tribunal de 1ère instance de Sfax le 23/4/2019 n° 201919880.

Il appert l'approbation de la mise à jour des statuts, de la société et le mouvement de Mr. Moez Ben Tijani Ghorbel nouveau gérant avec tous pouvoirs statutaires.

2019B00270SRLB2

Société Les Abattoirs Chahia

SARL, au capital de 8 300 000,000 DT

Siège social : Route de Sidi Selem Km 1.5 - Sfax

Identifiant Unique : N°1490413B/P/M/000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 29/01/2019 enregistré à la recette des finances Sakiet Eddayer - Sfax, le 25/02/2019, sous le n°19800276, quittance n°M013028, il a été décidé d'une part, de déléguer le pouvoir de signature séparée à Mr Hatem Chaabouni et le pouvoir de signature séparée à Mr Amin Mrabet, et d'autre part, il a été décidé de déléguer le pouvoir de signature conjointe à Mr Kais Barrak et Mr Abdelmlek Abdallah.

2019B00271SRLB2

Sté AL ESRAA

Capital social : 6.000 dinars

MF : 1470636E

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan le 16 Avril 2019 sous numéros 19701751 quittance n°M039302 dont deux copies a été déposées au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 22 Avri12019 sous n° 201919571 il a décidé ce qui suit :

- De changer le siège social de la société du Sahbi 3 Kairouan à Terrain Hemdi Dar Lamen Kairouan.

2019H00095SRLB2

Sté Hend Voyage Agence de voyage A et B

Rue Hamda Laouani n° 17 Kairouan

MF : 0632211Z

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 26 Mars 2019 enregistré à la recette des finances Mansoura Kairouan le 28 Mars 2019 sous numéros 19700844 quittance n°M028172 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 22 Avril 2019 sous n° 201919555 il a décidé ce qui suit:

- La répartition des parts sociales de Moufida B'chir née Laouiti à ses héritiers.

2019H00096SRLB2

Société Yura Corporation Tunisia

Capital : 2.675.400 Dinars

Matricule Fiscal : 1013556KAM000

Aux Termes des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 5/4/2019, enregistré à la recette des finances El Khawarezmi le 5/4/2019, sous le n°19701550, quittance n° M035885, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Kairouan sous le numéro 201919840 daté du 23/04/2019.

Il a été approuvé les Etats financiers et la distribution de dividendes aux associés pour l'année 2018.

2019H00097SRLB2

Sté El Fateh d'huiles Extra

Adresse : El Fateh Bouhajla

M/fiscal : 1527278M

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date de 27/3/2019 enregistré à la recette des finances à bouhajla au 27/3/2019 enregistrements 19700484 quittance n°M016501 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de kairouan le 12/4/2019 sous le n°201917943.

Il a éte décidé le changement du gérant monsieur Naser Eddine El Chayeb au lieu de monsieur Ridha Sidaoui.

2019H00098SRLB2

Société huilerie Essalem

Sarl MF : 1523946JNM000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire en date de 13/12/2018, enregistré à la recette des finances hajeb El yaoun le 13/3/2019, sous l'enregistrement n°19500247, quittance n°M06022 et suivant PV de cession des parts daté du 13/3/2019,

enregistré à la recette des finances hajeb El yaoun le 13/3/2019, sous l'enregistrement n°19700232, quittance n°M05890 dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de première instance de Kairouan le 24/04/2019 sous le numéro 201920153

1- Mr Béchir Tayahi a cedé la totalité des parts qui' il détient à la société à Mr Sami Tayahi et Mr habib Tayahi .

2- l'augmentation de capital social pour le porter de 235.000 dinars à 740.000 dinars en acceptant des contributions en nature.

2019H00099SRLB2

Augmentation du Capital Et

Nomination d'une Cogerante

Société Global Logistics Services

Matricule Fiscal : 1338253 Z

Caisse Nationale de Sécurité

Sociale : 566535-55

Suite acte sous seing privé en date du 11 Février 2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 14 Février 2019 sous le n° 19500147, quittance n° M005667 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en daté du 27 Février 2019, il a été décidé ce qui suit :

1. Augmentation du Capital de Sept Mille Dinars (7000.000 dt), ainsi le Capital Social de la Société Global Logistics Services sera de Douze Mille Dinars (12000.000 dt)

2- Nomination d'une Cogérante Mme Lahjiri Sameh pour la société Global Logistics Services pour une durée de TROIS ans, renouvelable.

2019W00164SRLB2

Sté TRIP

Capital social 10.000 D

Cession des Parts Sociales

Siège Social : Avenue Hebib Bourguiba Bir M'chergua 1141

Zaghouan

Matricule Fiscal : 1475982S/A/M/000

Suite au PV d'assemblée générale extraordinaire du 25/10/2017 enregistré à la recette des finances Zaghouan le 26/1/2018 sous 18700403 quittance 7683 dont deux exemplaires ont été déposés au registres National des Entreprises de Zaghouan le 15/2/2019 Sous 20197482

Il a été décidé :

- La cession de 90 parts sociales de la société à l'ordre de Mr Tarek Rouissi.

2019U00032SRLB2

CESSION DES PARTS D'UNE SARL

Sté Batimet Ridha et Hadidi "E.R.H."

M/F : 1424192M/A/M/000

R.C. : B01200832015

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23/9/2017 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 28/9/2017 sous n°17107613 Quittance n° 105999 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal d'Ariana le 24/1/2018 Sous le n°20184455 Suivant acte de cession des parts sociales en date de 25/09/2017 enregistrés à la recette des finances d'Ariana le 28/9/2017 sous n°17107613 Quittance n°105999 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal d'Ariana le 24/1//2018 Sous le n° 20184455 , l'associé "Monsieur Ridha Elhaddad" décide de vendre des parts sociales à "Monsieur Abdelhadi Hadidi" qui correspondent à trois Mille Cinq cent (3500) parts.

Il a été décidé la mise à jour de l'article n° 7 des statuts de l'entreprise est abrogé et remplacé par l'article n° 7 Bis.

2019401785SRLB2

Société «MEPSEC SARL»

Au capital social de 5 000 dinars.Tunisiens

Siège social : centre Dorra Bloc A, App 3 Manar 3, 2092 El Menzah, Tunis – Tunisie

Identifiant unique : 148720X

Suivant l'assemblée générale extraordinaire du 26 février 2019 dont procès - verbal est enregistré à la recette des finances El Menzah 9 le 13 Mars 2019, quittance 27325 n° d'enregistrement 1980098, déposé au centre nationale du, registre des entreprises le 23/4/2019 sous n°201919747, il a été décidé ce qui suit :

- L'assemblée générale extraordinaire accepte la démission de Monsieur Mohamed El Arem en sa dite qualité de cogérant de la société à compter de la date du 26 février 2019 et lui donne quitus entier et sans réserve pour tous ses actes de gestion depuis sa désignation.

- L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le dernier alinéa de l'article 18 des statuts relatif à l'administration de la société comme suit :

- La société est gérée par son unique gérant statutaire Monsieur Hichem Ouesleti domicilié à la rue Beja Tebourba, Ariana C.I.N n°00903161 délivrée le 24/3/1999 à tunis.

2019401794SRLB2

Société CYNAPSYS COM

SARL au capital de 100000,000 Dinars

Ancienne adresse : Rue d'Ezzahra numréo 8 Ariana

MF : 0881525B

Suivant le procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2018 enregistré à la recette des finances de la cité administrative le 9/8/2018, enregistrement numéro 18705436, quittance numéro M074098, dont un exemplaire a été déposé auprès du registre national des entreprises en date du 4/4/2019 sous le numéro 201916469, il a été décidé ce qui suit :

Le transfert du siège social pour qu'il soit «Immeuble Horizon, Rue de la Bourse, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis».

2019401804SRLB2

Cession de parts sociales

Société la Générale D'audit & Conseil - GAC

Société à responsabilité limitée S.A.R.L

Au capital de 15.000 Dinars

Siège Social : 9, Place Ibn Hafs – 1002 Mutuelleville

RC : B185131998

MF : 633094 S/A/M/000

Suivant Acte de cession de parts sociales tenu le 24 décembre 2018, enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene le 28 décembre 2018, sous le numéro d'enregistrement 18108123, quittance n°94154, deux exemplaires ont été déposés au greffe de tribunal de Tunis, sous le n° 2019620 en date du 4 janvier 2019, il a été décidé :

- Monsieur Mohamed Mejdi Jaziri a cédé 210 Parts détenues dans la société la générale d'audit & Conseil – GAC à Monsieur Chiheb Ghanmi.

2019401806SRLB2

Cession de parts sociales

Nomination nouveau gérant

STE Méditerranéenne de Transformation

de Produits Alimentaires « SMTPA» SARL

Au capital de 20000.000 Dinars

Adresse : Rue Charles De Gaulle - Bhar LazreG - 2078

La Marsa

MF : 1485425X/A/M/000A

Suivant PV daté du 11/2/2019 et enregistré à la recette des finances La Marsa-Tunis, le 2/4/2019 sous le numéro 19701911, quittance n°521183, déposée en double exemplaires au tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° D201919692 daté du 23/04/2019, il y a eu :

- Cession totale des parts sociales de Monsieur Ghazi Sallemi et Monsieur Majed Baccar au profit de Monsieur Chokri Messai, Monsieur Issam Baccar.

- Révocation du gérant Ghazi Sallemi et nomination d'un nouveau gérant Monsieur Chokri Messai pour une durée indéterminée.

2019401807SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 18/2/2019, enregistré à la recette des finances Kalât el Andalous le 27/2/2019 sous le n°19200364 reçu M007340 rédigé par Maître Chaâbouni Hassen Avocat auprès de la cour de cassation Mr Abdeljalil Ben Abderrahmane Ben Ahmed Souid Tunisien né le 22/2/1953 à Gafsa Pharmacien CIN N° 00001501 délivrée le 16/11/2017 registre de commerce A136111999 matricule fiscal 110071/C/N/000 domicilié à l'Ariana el Mnihla Rue El Habag jardin el Menzah 1.

A cédé à Mr Moez Ben Mohamed Najib Ben Taher Marwene Tunisien né le 30/12/1982 à Tunis Pharmacien CIN n° 08700034 délivrée le 4/1/2013, domicilié à Tunis El Menzah 9 Avenue Tahar ben Ammar immeuble karawene 8 appt 8, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis a la route de la plage(Rue du martyr Hamza Sâadawi) ayant pour activité d'une pharmacie de nuit.

Toutes les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JOR T entre les mains de l'acquéreur à son domicile élu pour les oppositions au cabinet de son Avocat Maître Chaâbouni Hassen sis à Tunis rue de hollande n°12 au 1er étage « Association Tunisienne des Avocats Consultants » a partir de 9h à 13h et de 15h30 à 18h.

Le présent avis est paru au journal le Quotidien le 18/4/2019 Page25 .

2019T00696FCCC2

Concession de parts de fonds de commerce

Suivant acte du 2/12/2017 enreg à la recette Rue Jazira 29/12/2017 quit 199955 enreg 17205238 Nejiba Ben Haj Yahia épouse Chourou CIN 002441106 , Soufia Chourou CIN 05139309, Hatem Chourou CIN 00277821, Lamia Chourou CIN 05158417, Olfa Chourou CIN 05006577, Afifa Majoul CIN07016234 demeurants 26 Rue Massoudi Sokra Tunis ont concédé leurs parts dans le fonds de commerce exploité dans le local sis Rue Dabaghine n°8 Tunis MF 080218L avec ses éléments corporels et incorporels à Sami Chourou CIN n°05158236 domicilie au 26 Rue Massoudi Sokra.

Les oppositions concernant la dite concession doivent être adressées au bénéficiaire de la concession Monsieur Sami Chourou dans un délai 20 jours suivant publication de l'avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux Journaux le Quotidien et Chourouk du 13/4/2019.

2019T00699FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu des livres écrits en date du 22/4/2019 et enregistrés à la recette des finances de Nelson Mandela le 23/4/2019 Reçu n° M038544 bon d'inscription n°19201138 M. Othman Ben Saiid titulaire CIN 00457064 adresse n°27 rue de L'or Bab Souika Tunis a vendu à M. Salem El Jani titulaire CIN 06580833 adresse n°31 Avenue Khaireddin Pacha tout le fonds de commerce a pour usage de commerce caféteria situé a n°24-26 Avenue de la Liberté Tunis a gauche L'immeuble n°26.

Et accepter les objections Chez Maître Maddouri Adel Avocat au n°49 Avenue Habib Bourguiba Megrine et donc au plus tard vingt jours à compter de la date de déclaration de la présente avis de vente au Journal officiel de la république de Tunisie.

Cette annonce a été publiée au Journal le quotidien du 26 avril 2019.

2019T00702FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé rédigé le 23/4/2019 par maître Sliti Adel avocat à la cour d'appel enregistré à la recette des finances Bardo le 24/4/2019 quittance n°45525 enregistrement n°19201603. Société AMERICAN DREAM a vendu à SOFIENE HADDEJI son fonds de commerce sis à la Rue Monji Slim numéro 41 Bardo Tunis. Les oppositions sont recevables à l'adresse du Maître Sliti Adel avocat à l'Avenue Hbib Bourguiba n°45 le colisée Esc (A) troisième étage Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 26/4/2019.

2019T00707FCCC2

Vente du fonds de commerce

En vertu du contrat conclu en date du 19/4/2019, enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis le 19/4/2019, quittance n° M047568 du 22/4/2019 enregistrement n° 19201808, Monsieur Moncef fils de Mohamed Ben Ali Hamdi Balti, vend et cède la totalité du fonds de commerce Boutique n° 20, 27

Immeuble le colisée n°43-45 Avenue Habib Bourguiba 2-4-6 rue de Marseille Tunis, à la société Oueslati Optic , Matricule Fiscal 1457984/9/S/M.

Les oppositions se feront à l'adresse du fonds de commerce susmentionnées dans les délais légaux.

2019T00708FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé enregistré sous n° 17206587, reçu n° M103773, la société services bureautiques, informatiques et etudes, MF n° 628917 Z, son siège social sis à l'Avenue Habib Bourguiba, Kasserine, a vendu la totalité du fonds de commerce de vente des produits bureautiques et informatiques exploité sous le nom commercial h2i, situé à son siège, à la société Info. Pro. MF n° 1536745 V, son siège social sis au 113 Avenue Habib Bourguiba, Kasserine.

Toute opposition, doit être déposée au plus tard vingt jours après la publication de cet avisau journal officiel de la république Tunisienne, au domicile élu au local du fonds de commerce.

La cession est publiée dans le quotidien « Assahafa » du 6/4/2019.

2019T00709FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé enregistré sous n°18204751, reçu n° M111608, Mr Tahar Keddidi, sa carte d'identité n° 0345646, demeurant au n° 8 bis rue Om laarayes, cité Ibn Khaldoun, Tunis, a vendu la totalité du fonds de commerce destiné pour toute activité, situé au n° 45 avenue Ibn Khatib, cité Ibn Khaldoun, Tunis, à Mr Ahmed Ben Mansour sa carte d'identité n° 00376872, demeurant au n° 27 avenue El Ezdihar cité Ibn Khaldoun, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée au plus tard vingt jours après la publication de de cet avis au journal officiel, de la république Tunisienne au domicile élu au local du fonds de commerce.

La cession est publiée dans le quotidien «Assahafa » du 6/4/2019.

2019T00710FCCC2

Avis

Par acte soussigné prive le 10 avril 2019 enregistré à la recette des finances Rades le 22 avril 2019 (quittance n° M033999 enregistrement n°19200933) Madame Mouna Ben Hacan a vendu le fonds de commerce exploite dans l'immeuble n° 25 app 430 cité Medeteranien Radés à Madame Jihene Boughdir. Les oppositions se font entre les mains du Maître Abdelkarim Khechimi 18 rue Ibn Khaldoun Tunis 20 jours après la Parution de cet avis.

2019T00712FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date de 10 avril 2019, enregistré aux recettes des finances du Bardo le 22 Avril 2019, reçu n° 44387, l'enregistrement n°19201576, Madame Hédia Bent Mohamed Ben Boubaker Fakher, sis à 130 Avenue 20 Mars le Bardo, a vendu à Monsieur Marouen Ben Mostpha Chalchoul sis au 8 rue Alexandrie le Bardo, la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au n° 7 immeuble au coin de la rue des orangers et avenue Habib Bourguiba n°25 Le Bardo 2000, et ce pour tout type de commerce général.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formulées entre les mains de la venderesse à son domicile sis à 130 Avenue 20 Mars le Bardo dans le délai de 20 jours à compter de la publication de la vente au JORT.

Cette publication est faite dans le journal « sabah » le 24 Avril 2019.

2019R01170FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Hamam lif le 22/4/2019, quittance n° M028250 enregistrement n° 19200775, Mr. Med Ramzi Ayachi a vendu à Mr Issam Mekki, le fonds de commerce consistant au restaurant *le long carreau* exploité dans le local situé au 41 rue de Tunis Hamam Lif Ben Arous.

Les oppositions doivent être adressées au Siège du fonds de commerce vendu et au bureau de Mtre Bacha Faouzia residence *Dorrat elmourouj 6* av 14 janvier, 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT, le présent avis a été publié au journal «El Chourouk» du 24/4/2019.

2019R01185FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

D'un A.S.S.P enregistré à Hammam-lif le 12/4/2019 Q n° M025766 Mohamed Berselou a vendu à Abdel Kerim Ghamoudi le Fonds de commerce d'un café citué à la Rue d'Alger N° 49 Hammam-lif

La vente publiée au journal Echourouk du 13/4/2019.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse ci-dessus dans les 20 jours de la date du publication au JORT.

2019R01186FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 15/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Siliana en date du 17/4/2019 sous le numéro M017906 enregistrement n°17017906.

Mme Mariem Ben Ettaher Harzi demeurant à Siliana a vendu à Mr Mouhamed Taoufik Ben Ahmed el Ebdelli la totalité du fonds de commerce qui lué appartient sis rue Lahbib Thamer Siliana qui est exploité comme Bibliothèque.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk en date de 26/4/2019.

Les oppositions sont admises dans un délai de vingt jours des la date de publication au journal officiel chez la vendeuses, 36 rue Lahbib Thamer Siliana.

2019R01204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 15/4/2019 enregistré le 2/11/2018 à la recette des finances 3 septembre Sousse reçu n°M031277 enregistrement n°19200748 Mr Taoufik Nabli a vendu

à Hamadi Omrani, tout le fonds de commerce sis à l'Avenue Abou Hamed Ghazali Bouhsina Sousse, avec ses éléments maténels et moraux consistant en un local destiné principalement pour la vente de produits alimentaires.

En foi de quoi toute opposition à cette vente doit être présentée au cabinet de maître Rouis Adel avocat sis à l'immeuble Seltene n°74 Avenue Senghor Sousse et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Un avis similaire est paru aux journaux Echourouk et le Quotidien, en date du 19/4/2019.

2019S00558FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant Acte SSP le 6/10/2017, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 16/10/2017 sous n°17203811 quittance n°M058730 Mr Chokri Daffef, demeurant à Ksar El Mourabitine - Gomrasen gouvernorat de Tataouine, a vendu et cédé à Mr Alaya Brigui, demeurant à commerce l'Etoile route de Kalsa Séghira Sousse, la totalité du fonds de commerce du local destiné Vente fruit Sec, sis à la rue Commandant Garnaoui Imm violette Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné sis à la Rue colonel Garnaoui Imm. La violette Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Essahafa» du 27/2/2019.

2019S00562FCCC2

Vente d'un fonds de Commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 11/4/2019 sous n°19201234 quittance n°M001373. Mme Leila Bent Jilani Dridi, titulaire de la CIN n°05114658 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local destiné commerce des produits sanitaires et céramiques, dénommé «Espace Alouani» sis à Av. Stade Olympique de Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels à la société Olympe Céram (MF: 1615951/Q), représentée par son gérant Mr Alouani Ammar.

Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné à dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» et «Le Quotidien» du 19/4/2019

2019S00563FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 01/4/2019 enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse le 12/4/2019 sous le n° 19200736 Quittance n°M026504, Maher Ben Khalifa Ben Ali Elbajer CIN 02991257 demeurant à Hammam Sousse, a cédé à Olfa Bent Habib Ben Khadija CIN 08445694- demeurant à Sousse, la Totalité du fonds de commerce café sis à la rue Tawfik cité Riadh - Sousse.

Les oppositions seront faites entre les mains maître Mrad Souhir, avocate, demeurant à bureau à 3 rue el yassamine imm. soprilem 2ème étage Sousse, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis.

2019S00573FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Part acte sous seing privé, enregistré à Sousse le 17/4/2019 sous le n° M027654, reçu n°19200767, Mr Abdelwahab Ben Aissa Ben Mohammed Kahloul c.i.n n° 08469093 a cédé à Mme Rania Zorgati c.i.n n° 09257137, le fonds de commerce situé immeuble el Houda cité Erriadh Sousse, affecté a l'activité de lavage auto.

Les oppositions doivent parvenir a l'acheteur a l'adresse du fonds indiquée dans les 20 jours suivants la publication de cet avis.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien du 24/4/2019.

2019S00578FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vente d'un acte soussigné privé en date du 11/4/2019 et enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 18/4/2019 sous le n°19200997, quittance n°M030009, Mr Ali Sbiha , CIN n°02824237, à vendu à Mr Bouraoui Sbiha CIN n°05554311, la totalité du fonds de commerce exploité comme Salon de coiffure et Point de vente des produits cosmétiques, situé à la rue Salem Elhrayeche n°1 Sousse.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds de commerce.

2019S00580FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 23/4/2019 sous n°19201044 Quittance n°M031215. Mr Samir Ben Kamel Ben Jilani Ben Saad, titulaire de la CIN n°08458559 a vendu et cédé la totalité du fonds de commerce du local destiné vente prêt à porter, dénommé «FASCINOSA » sis à Rue Hassen SAID – Khézania Ouest Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels à Mme Moufida Bent Moncef MEJRI, titulaire de la CIN n°05781141.

Les oppositions se font aux mains de l'acheteur au local concerné dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk » et «Le Quotidien» du 26/4/2019.

2019S00585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/4/2019 enregistré à la recette des finances rue Abou Elkacem Echebbi Sfax le 17/4/2019 sous le n° 19201232 quittance n° M053256, Mr Slim Soussi (CIN n° 08415058) ayant son domicile à cité elbahri 1 rue 2079 n° 16 Sfax, a vendu à Mr Elmoez Amouri (CIN n° 01326555) ayant son domicile à la route Mahdia km 2 rue Mustapha Kamel Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour objet vente du prêt à porter et des chaussures en détail, exploité au local sis au mizanine de l'immeuble Elissa Centre à l'ongle rue Abou Elkacem

Echebbi et Habib Thameur Sfax, avec ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix doivent être formulées entre les mains de l'acheteur Elmoez Amouri ayant son domicile élu a cet effet à la rue Abou elkacem Echebbi Immeuble Elissa Centre réz-de-chaussée n°3 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au Jort.

Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et le Temps parus le 21/04/2019.

2019X00608FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 11/4/2019 enregistré le 12/4/2019 à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax n° de quittance M044097 n° d'enregistrement 19201778 rédigés par Maître Mohamed Maaloul Avocat à la cour de cassation 13 rue léopold Senghor Sfax.

Monsieur Nebil Ben Youssef El Ameri a vendu à Madame Wafa Bent Tijani Zaghwani la totalités du fonds de commerce, situé au local N° 16 Rez de chaussée Immeuble Badreddine Besbes avenue D'algerie Sfax .

Les oppositions dans les délais légaux se font auprès du cabinet Maître Mohamed Maaloul Avocat à la cour de cassation 13 rue léopold seinghor Sfax.

L'avis a été publié au journal Asahafa du 16/4/2019 et au journal La Presse de 16/4/2019.

2019X00613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 2/3/2019 enregistré à la recette des finances de Tyna le 29/3/2019.

Quittance M016053. enregistrement 19200378, Mr Fathi Ben yahya CIN 08198301 a vendu à Mr Fawzi Ben yahya CIN 08420692 la totalité du fonds de commerce de vente des fruits secs existant à route Gabès tyna el jadida sfax pour prix total de la somme 4.000d.

Les oppositions seront formulées entre les mains de l'acheteur à son domicile élu au sein dudit local dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce au JORT et aux journaux : Al-Chourouk et Le Quotidien.

2019X00614FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date 12/4 /2019, enregistré le 17/4/2019 à la recette des finances route de Tunis Sfax quittance M045301 enregistrement 19201213. Mr Hatem Abbesi a vendu à Mme Masarra Dawed la totalité du fonds de commerce «librairie» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à Sfax route Sidi Mansour km4.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du Fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce est publiée dans les Journaux Le Temps et Sabeh du 23/4/2019.

2019X00618FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalement signé le 10/4/2019 et enregistré à la R.F de La Marsa le 23/4/2019 sous le n°19202881 quittance n° M045903 rédigé par Maître Ines Chaari Avocate à la Cour de cassation, La société Welike, SARL, représentée par Mme Fatma Ammous, sise à Rue de Gremda Km 2,7 immeuble kortoba Sfax, ayant pour Registre de commerce B08119752016 et pour identifiant unique de 1461560/A a vendu à la société Happyness, SARL, représentée par M. Saber Ghamgui sise à la Rue de Gremda Km 2,7 immeuble kortoba Sfax, ayant pour registre de commerce B2556512012 et ayant pour identifiant unique 1240373W, la totalité du fonds de commerce représentant le local n° 1 et le local n° 2 du rez de chaussée de l'immeuble "Ennokhba", Lac 1053 Tunis, ayant pour superficie 25 mètres carrés, destiné au commerce de parfums et de produits cosmétiques avec tous ses éléments moraux et matériels, au prix de cinq mille dinars(5.000,000 dinars).

Toute opposition doit être adressée dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T, chez le vendeur ayant pour adresse celle du fonds de commerce où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 24/4/2019.

2019X00624FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé légalement signé le 10/4/2019 et enregistré à la R.F de La Marsa le 12/4/2019sous le n°19202171 quittance n° 60635 rédigé par Maître Ines Chaari Avocate à la Cour de cassation, La société Welike, SARL, représentée par Mme Fatma Ammous, sise à Rue de Gremda Km 2,7 immeuble kortoba Sfax, ayant pour Registre de commerce B08119752016 et pour identifiant unique de 1461560A ,a vendu à la société Happyness, SARL, représentée par M. Saber Ghamgui sise à Rue de Gremda Km 2,7 immeuble kortoba Sfax, ayant pour registre de commerce B2556512012 et ayant pour identifiant unique 1240373W, déposé au tribunal de première instance de l'APU de Sfax, la totalité du fonds de commerce ayant pour superficie 40 mètres carrés, sis à Rue La mosquée La Marsa, destiné au commerce de parfums et de produits cosmétiques avec tous ses éléments moraux et matériels, au prix de cinq mille dinars(5.000,000 dinars).

Toute opposition doit être adressée dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T, chez le vendeur ayant pour adresse celle du fonds de commerce où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh le 24/4/2019.

2019X00625FCCC2

Vente des parts d'un fonds de commerce

Suivant l'acte vente des parts du 8/4/2019 enregistré à la recette de Chrarda le 25/4/2019 enregistrement 19200199, Quittance M009598 les surventes :

- Mohamed Jridi cin 01907031 - Hayet Jridi cin 02067792

- Sabeh Jridi cin 07517933 – Chafia Jridi cin 020223625

- Chadia Jridi cin 02021829 - Donia Jridi cin 02064413

- Et Sihem Jridi cin 07513682. Ont vendu toutes les parts à Mme Zina née Ebrahim Ben Belgacem Jridi cin 01994128 au local exploité pour le commerce des produits alimentaires situé à la cité commerciale zone municipalité délégation chrarda gouvernorat kairouine toute opposition doit être déposée à la main de l'acheteur, à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution au JORT.

Cette annonce est paru au journal Echourouk le 28/4/2019.

2019X00643FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé du 26/2/2019 enregistré à la recette des finances de Bousalem sous le n°19200722 quittance n°M022001.Société Ghofrane et Thabet inoubli SARL a vendu et cède à Mr Ochi Hocem Ben Abed Majid le fonds de commerce avec tous les éléments matériels et corporels sis Rue Saleh Ben Youssef Bou-Salem.

Toute opposition se fait entre les mains de l'acheteur à son adresse Rue Saleh Ben Youssef Bou-salem et ce dans le délai de vingt jours à partir de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 26/4/2018.

2019C00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le maître Imed Aouadi daté le 15/4/2019 sous le numéro 1109 et 7800 enregistré à la recette des finances de Gafsa quittance n° M016568, La Société L MT-COM représentée par M. Tlijeni Siddik CIN 06160956 registre de commerce n° B17209322015- MF n°: 1426184W a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments morals et réels qui se trouve à la cité des jeunes rue kaire Gafsa à madame Sana Rejeb CIN 06114810 du 08-01-2005 demeurant à cité bechawech Gafsa.

Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours toutes les oppositions doivent entre faites à l'adresse du vendeur La Société L MT-COM représenté par M Tlijeni Siddik adresse rue Palastine cité Ennour Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable la publicité de ce contrat de vente est faite au journal « Echourouk» du 19/4/2019

2019D00054FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'Hammamet le 8/4/2019 enregistrement n°19201672, quittance N° M053066 Mr Issam Essid, CIN n°06309319 a vendu la totalité d'un fonds de commerce, café des sportifs, Rue Mohamed Hedi Khfacha Birbourgba 8042 à. Mm Souad Dabagh, CIN n°00433311.

Les créanciers doivent produire leurs états de créance à l'adresse du fonds de commerce, Rue Mohamed Hedi Khfacha Birbourgba 8042 dans les vingt jours à partir de la publication du présent avis.

La présente vente a été publiée au journal Echrouk le 24/4/2019.

2019N00379FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances de Bizerte le 7/9/2018 sous le n° 18204090 et le reçu n° M075253 rédigé par Maître Noureddine Mejri, Avocat à la cour de cassation établi au 19 Rue Mohamed Ali 7000 Bizerte.

Madame Manel Ghoul titulaire de la c.i.n n° 06369356 a acheté de la société saveur sweets dont le registre de commerce n° B04141602014 la totalité du fonds de commerce exercé dans le local établi cité 51 cité nouveau plage Sidi Salem Bizerte à exercice commercial moyennant le prix de 15 mille dinars (10.000.000).

Le présent avis a été publié au journal Chourouk du 16/4/2019.

Toutes les oppositions au paiement du reste du prix entre les mains de la vendeuse doivent être exécutées à l'adresse de l'acheteur sise 50 cité Jalé cité hached Bizerte dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au journal officiel de la république Tunisienne.

2019W00166FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 28/01/2019 enregistré à la recette des finances quai Tarak Ibn Zied Bizerte le 15/3/2019 sous le numéro 19201305 n° de quittance M026173, monsieur Mohamed Kamel Anène, titulaire de la carte d'identité n°05602719, matricule fiscal 952064/M/N/C/000, registre de commerce n°A0424622006, résident à la rue Habib Thamer Bizerte, vend et cède et transporte aux messieurs Sabri Ben Sabbeh carte d'identité n°05656654 et Ramzi Ben Sabbeh carte d'identité n° 05674114, résidants à la rue 02 Mars Bizerte, qui acceptent la totalité du fonds de commerce exploité au local sis rue Ali Ennouri- route La Corniche, Bizerte, destiné à l'exercice de tout commerce- sauf café, restaurant - et comprenant tous ses éléments corporels et incorporels à savoir, clientèle et droit au bail sauf nom commercial

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé de réception chez maître Hamda Ben Saïd, matricule fiscal 1215007/F dont l'étude est au 20, rue Habib Thamer - Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «El Chourouk» le 13/4/2019.

2019W00167FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant Acte de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Moknine le 15/4/2019 sous n°19200758 quittance n°29711, Mr Mohamed Hédi B.Hlima, CIN n° 04005221, demeurant à Moknine Monastir, a vendu et cédé à Mr Neji Salem , CIN n° 06871961, demeurant

à Rue de Tunis Moknine Monastir, la totalité du fonds de commerce du local commercial sans nom, sise au marché central de Moknine Local n°8 et 9 avec tous ses éléments corporels et incorporels les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au Jort.

2019P00228FCCC2

Cession de fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Monastir le 17/4/2019 sous le numéro 19202012 quittance numéro M0200903, Monsieur Hosni Ben Naceur Said cède à Monsieur Mohamed Fares letaief la totalité de fonds de commerce sis à R6 n 115 Monastir exploité sous le nom commercial «croc tout » pour l'activité de fast-food.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'avocat Mohamed Rokbani sise à l'avenue de la république immeuble Baraka 2 Monastir.

2019P00230FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Conformément à une lettre écrite et signée le 6/4/2019 enregistrée au dépôt des finances à Ksour Essef à la date de 5/4/2019 sous le numéro 19200432 quittance n° M 020159 Monsieur Maher Ben Abdelaziz Ben Slama a vendu un fonds de commerce détenu et préparé pour le commerce de parfums et cosmétiques en détail sis à la route de Salakta Ksour Essef 5180 Mahdia avec tous ses éléments moraux à M. Samir ben Noureddine Ben Ali Dorbez, qui vit à la rue Ibnou Sina Ksour Essef Mahdia et accepter toutes objections à l'acheteur avec l'adresse ci-dessus avant la fin de Vingt jours à compter de la date de publication du présent au Journal officiel.

2019I00082FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de cession d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances rue du Paradis, Ariana, le 11/4/2019 sous le n°19202575, Mme Salma Fourati a cédé à Mlle "Salima Gharsallah" le fonds de commerce consistant en une pharmacie de nuit exploitée au local sis Av. Habib Bourguiba, Rés. "Imène", Bloc A, Magasin M2, La Soukra, Ariana.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au JORT, entre les mains de Mme Salma Fourati qui a élu domicile chez Me Zorgati Med Amine, Avocat, Bardo-Center, Imm. 7, Bardo.

Cet avis est paru au quotidien "Echourouk" du 25/4/2019.

2019401783FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 5/4/2019, enregistré à la recette des finances du Lac le 8/4/2019, quittance n° M039282, n° d'enregistrement 19202441, madame Hind Bent Mohamed Touiti titulaire de la CIN n° 05487569 a vendu à Mr Ammar Barketi titulaire de la CIN n°03721856, , l'entier fonds de commerce lui appartenant destiné au commerce de restauration et café, exploité au Rez de chaussé de l'immeuble Zahret Albouhaira n° C11 Les Jardins de Carthage Tunis.

Toutes les contestations seront acceptées chez Maître Akremi Yassine ayant son cabinet a 2 bis rue d'Argentine bureau n°6 le belvédère Tunis et ce dans un délai de vingt jours (20 jours) à partir de la date de parution de l'avis de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le quotidien et Chourouk du 23 avril 2019

2019401784FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17/4/2019, enregistré à la recette des finances de Bousalem le 18/04/2019 sous le N° 19200751, quittance n°M023041, Mr. Yosri Turki demeurant à la cité El Wifek bloc 52 El Menzah 6 Ariana; a vendu à Mme. Yasmine Ben Abdallah demeurant à la rue Haroun Al Rachid Hamam Sousse, Sousse un fonds de commerce exploité comme pharmacie de jour au local sis au 1 rue Moncef Bey, Bousalem (identifiant unique au registre national des entreprises 1410375V).

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de l'acheteuse Mme. Yasmine Ben Abdallah au cabinet de son avocat Me. Sofiane Ben Chaabane sis au 13 avenue Slimène Ben Slimène, 2éme étage, El Manar 2 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal « Essabah » et au journal « Le Temps » du 25/4/2019.

2019401786FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé et légalisé le 22 Avril 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de Société 1er bureau Tunis le 23 Avril 2019 (enregistrement numéro 19202515, quittance numéro 003225), la société Siemens S.A, société anonyme au capital de 530.710 TND, dont le siège social est sis à immeuble OMRANE, 4ème étage, rue du Lac Leman, les Berges du Lac, ayant pour Identifiant unique le n° 981786D (représentée par son représentant légal), a vendu à la société Siemens Mobility, société à responsabilité limitée au capital de 10.000 TND dont le siège social est sis à 1053 Tunis, Immeuble OMRANE, 4ème étage, rue du Lac Leman, les Berges du Lac, ayant pour Identifiant unique le n° 1618812 S (représentée par ses représentants légaux), le fonds de commerce relatif à l'activité de vente de produits électroniques relatif au secteur de la mobilité (et plus précisément la vente, la distribution, le montage, l'installation, la mise en service, la recherche, le développement, ainsi que la maintenance de produits, systèmes, installations et solutions dans le secteur de la mobilité) exploité dans une superficie de 235 m2 sur 784 m2 du local sis au 4 éme étage, Immeuble OMRANE, rue du Lac Leman, les Berges du Lac 1053 Tunis.

Toute opposition sera faite dans un délai maximum de vingt (20) jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République

Tunisienne au domicilie de Siemens Mobility, ayant pour Identifiant unique le n° 1618812 S, dont le siège social est au 4eme étage, Immeuble OMRANE, rue du Lac Leman, les Berges du Lac 1053 Tunis.

Ce même avis a été inséré aux journaux «Alchourouk» et «Le Quotidien» du jeudi 25 Avril 2019.

2019401801FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat enregistré à la recette des finances La Marsa en date du 11/4/2019 (quittance n°59676M enregistrement 19202131) Monsieur Karim Mrad a vendu à la société «La Plancha» représentée par son gérant Monsieur Amin Benelfoul le fonds de commerce de restauration «la Bouillabaisse» exploité dans le local sis à Marina Yasmine Hammamet-8050-Hammamet Nabeul avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont adressées à l'étude Maître Rim Belhaj Bostanji sise rue Abdelhafidh Mekki n°7 La Marsa dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le quotidien en date du 26 Avril 2019.

2019401805FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Suivant acte de gérance libre enregistré à la recette des finances cité administrative l'Ariana le 26/3/2019 sous le n° 19301332 quittance n° M039788, Mr Lassaad Ben Abdallah Hjaiej loue à Mr Moncef Ben Mohamed Ben Ali Dallaji le fonds de commerce (gérance libre) concernant fast-food sis 7 rue 2 mars 1934, pour une durée d'une année renouvelable à partir du 20/10/2018 au 19/10/2019.

Toutes les oppositions seront mises dans un délai de 20 jours après la publication de cet avis au JORT à l'adresse sus-indiquée.

Cet avis a été publié au journal «le quotidien » le 26/4/2019.

2019T00703FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré le 25/2/2019 à la recette des finances de la Marsa quittance n° 2747, enregistrement n° 19301082, Mr Nawfel Saidani a loué à la société TOP TACOS en cours de constitution, la totalité du fonds de commerce situé au n° 30 rue Tayeb Mhiri la Marsa Tunis, spécialisé dans le tout commerce.

Les oppositions auront lieu au local durant vingt jours à dater de la publication de cet avis au J.O.R.T. l'acte a été publié dans le journal Al Chourouk et le quotidien de 10/3/2019

2019R01169FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte S.S.P en date du 6/3/2019 enregistré à la recette d'enregistrement des actes bureau Carthage Byrsa en date du 7/3/2013 sous le n°19300414 quittance n°21338.

Acte commun ce qui suit :

Madame Emna Bent Mohamed Elmouldi a loué à Mr Chawki Elbahi le local sis au 11 rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa pour un an renouvelable commençant le 01/3/2019.

2019R01205FCCC3

Location d'un fonds de commerce

« Gérance Libre »

Suivant Acte SSP, enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 10/4/2019 sous n°19301662 quittance n°M043755. Mr Hasen Ben Amor Dhmaied, titulaire de la CIN n°02871248, a loué à Mr Mohamed Abdelwaheb Methammem, titulaire de la CIN n°02951097, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café « Catégorie 1 » dénommé «Café Nafoura» sis à Maison des Jardins Port El Kantaoui pour une durée de 1 an renouvelable du 1/5/2019 au 30/4/2020, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 25/4/2019.

2019S00577FCCC3

Location d'un fonds de commerce

« Gérance Libre »

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 19/12/2018 sous n°18303694 quittance n°M068029. la société « Samara du Commerce», Sarl (MF: 1199728N), dont le siège sis à Av. 14 Janvier Slim Centre Sousse , représentée par sa gérante Mme Amel Mehdoui ép. Tounsi, titulaire de la CIN n°02936210 a loué à Mr Samir Ben Mohamed Mahmoud, titulaire de la CIN n°08284318, la totalité du fonds de commerce du local commercial sis à Slim centre Avenue 14 Janvier Sousse pour une durée de 3 ans renouvelable du 1/1/2019 au 31/12/2021, avec leurs éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se font au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2019S00579FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 16/4/2019, enregistré à Kerkennah le 16/4/2019 sous le n° 19300412 MR Mabrouk Ben Slima titulaire de la carte d'identité n°01275142 délivrée le 24/1/2002 a loué à Mr Hamdi Khanfir titulaire de la carte d'identité n°08155930 délivrée le 25/5/2017 la totalité du fonds de commerce lui appartenant avec tous ses éléments destiné à la «vente des produits alimentaires» sis à Ouled Yaneg Kerkennah Sfax.

Les oppositions doivent être faites à l'adresse du fonds commerce sous indiquée dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journaux Chourouk et le Quotidien du 19/4/2019.

2019X00617FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par le biais d'un contrat de location sous-seing privé en date du 10/12/2018, enregistré à la recette des finances de Djerba le 19/2/2019 sous le numéro 19300594, quittance n° M015777.

Monsieur Heji Mohamed Ben Sadok, titulaire de la carte d'identité nationale n°08639272 a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et moraux, sise à la place Mokhtar Atia Djerba Hmoumt Souk exploité actuellement en toutes sortes de commerce au profit de madame Gdidi Imen, titulaire de la carte d'identité nationale n°08612280.

2019M00212FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23/2/2016 enregistré à la recette des finances de Benguerdane le 17/3/2016 sous le n° d'enregistrement 16300325, quittance n° M012511, Monsieur Lassad Ben Mansour Ben Zomita, CIN n°05704150 a loué à Monsieur Ahmed Ben Mohamed Zahraz, CIN n° 03413953, la totalité du fonds de commerce destiné café nommé café Hannabal sis marché de l'artisanat place de la liberté.

2019M00213FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Nabeul le 18/3/2019 sous n°19300973, Mr Sami Zayani (CIN n°05128985) au nom de sa mère Essia Machat (CIN 01644926) a loué à la société Nanou (MF 1390634G) le fonds de commerce exploité au local situé à avenue Hédi Chaker Nabeul pour prêt à porter, chaussures et cadeaux.

Toute, opposition devra être formulée au lieu d'exploitation du fonds sus indiqué dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien LE 24/4/2019.

2019N00380FCCC3

Location un fonds de commerce

En vertu du contrat de Location d'un fonds de commerce du 19/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 23/03/2019 sous n°19800724 quittance n°M022218, a loué Malika Bahroun ,CIN n°05743483, à Mohammed Ali ben Mohammed, CIN n° 08135303 adresse n° 83 Rue Taher Haddad CITE Al-Thawra Menzel Bourguiba Objet d'un Fond de commerce Rue de la République Menzel Bourguiba avec tous les éléments matériels et moraux du magasin prêt à vendre de la viande de volailles, ses dérivés et des produits en conserve

L'Annonce était faite en deux journaux le quotidien et chourouk le 24/4/2019.

2019W00165FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé signé et légalisé en date du 15 novembre 2018, enregistré à la recette des Finances Rue Ghandi -Tunis le 29 novembre 2018 sous le n°18304790 quittance n°97163, la société Orange Tunisie, société anonyme au capital de 31.335.600 DT immatriculée au registre de commerce sous le n°B2411262004 , titulaire du matricule fiscal n°0868024 D dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange Centre Urbain Nord 1003 Tunis, a loué en location gérance à la société Méditerranéenne de Distribution et de Commerce, société à responsabilité limitée au capital de 25.000 DT, immatriculée au registre de commerce sous le n°B0372992018 titulaire du matricule fiscal n°1561312 R dont le siège social est sis au 13 Rue Ghandi la totalité du fonds de commerce à usage de vente de produits et services et toutes prestations ayant un rapport avec la Télécommunication exploité sous la marque et enseigne ORANGE dans le local commercial situé à la Rue Hédi Nouira Immeuble SAID magasin 2 Cité Ennasr 2 Tunis, d'une superficie approximative de 97 m2 au rez-de-chaussée et 41 m2 à la Mezzanine. la location gérance a été convenue pour une période de cinq ans commençant le 6 juin 2018 et expirant le 5 juin 2023 renouvelable tacitement.

Le registre des nantissements du Bailleur fait état de plusieurs nantissements.

2019401792FCCC3

Location gérance d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé signé et légalisé en date du 3 Octobre 2018, enregistré à la recette des finances le lac Tunis le 23 Octobre 2018 sous le n°18308101 quittance n°M109465, la société HEND, société à responsabilité limitée au capital de 13.500 DT, immatriculée au Registre de commerce sous le n°B01115772009 titulaire du matricule fiscal n°1108034 K dont le siège social est sis à la Résidence Bouhaira 4 Immeuble numéro 4 Magasin au Rez-de-chaussée, les Berges du lac 1053 Tunis a loué en location gérance à la société Orange Tunisie, société anonyme au capital de 31.335.600 DT immatriculée au registre de commerce sous le n°B2411262004D , titulaire du matricule fiscal n°0868024 dont le siège social est sis à l'Immeuble Orange Centre Urbain Nord 1003 Tunis, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente de produits et services et toutes prestations ayant un rapport avec la Télécommunication et l'innovation technologique exploité dans le local commercial sis au rez-de-chaussée de l'immeuble numéro 4 situé aux Berges du lac 1053 Tunis d'une superficie approximative de 230 m2 .

La location gérance a été convenue pour une période de deux ans commençant le 1er Octobre 2018 et expirant le 30 septembre 2020 renouvelable tacitement.

2019401793FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé par Maitre Nabil Farah Avocat au prés de la cour de cassation et enregistré à la recette des finances Mornagia le 3/1/2019, quittance n° M006510, enregistrement n°19300233, la société Mejri Hizaoui et Compagnie à loué à Mr Chaher Boughdiri le fonds de commerce sis au 55 Avenue Habib Bourguiba Mornagia.

Cette Annonce a été publiée aux journaux Ehourouk et le Quotidien en date du 18 Avril 2019.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains du rédacteur de l'acte.

2019401795FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de location enregistré à la recette des finances à El Manar1 le 15/4/2019 sous le n°19300816; quittance M033820, la propriétaire Hayet Bent Mohamed Ben Hmida, résidente à rue Mefteh Triki n°15 El Manar 1 à Tunis, a loué la totalité du fonds de commerce sis à la galerie Amilcar 29 rue Habib Chatti El Manar 1, sous le n° de registre de commerce A015230217 à partir du 1/4/2019 jusqu'à fin mars 2020 à Madame Dalel Youssfi paru dans le journal la Presse le 23/4/2019 sous le n° : H19001728.

2019401808FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Annonce

Nom de l'association : Mestis pour la culture et les arts.

Adresse : Maison de la culture Ibn Khaldoun 6120 Krib.

Le sujet de l'association : Artistique culturel.

Objectifs :

- Organiser des activités culturelles et sociales.

- Aider les enfants et les jeunes à perfectionner leurs talents.

Présidente : Moumni Radhia.

Secrétaire générale : Al Bayawi Fadwa.

Trésorier : Djebeli Mohamed Eltaher.

2019T00662APSF1

Avis

Nom de l'association : L'Union Sportive de Sanheja.

Siège de l'association : Rue Zin Abidine Ben Snoussi numéro 03 Sanheja 1126.

Président : Mouhamed Ben Taib Abidi.

Les membres : Hssan Balili / Atef Abidi / Ayed Hamami / Ali Faydi.

Les Buts : Configuration et cadrage de la Jeunesse et les encouragez à pratiquer le football.

Spécialité : Mini Football.

2019T00689APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Forum sud des études juridiques.

Siège : rue 05 décembre Zarzis 4170 Médenine.

Sujet : culture juridique.

Objectifs :

- Contribuer aux efforts de l'état pour diffuser la culture du respect de la loi.

- Contribuer à la consolidation de l'idée de recherche juridique.

- Contribuer à soutenir les orientations législatives visant à consacrer les principes de la prééminence du droit.

Fondateurs :

Mansour Chlendi : Président.

Habib Belhadj : Secrétaire général.

Iman Ben Yahia : Trésorier.

2019T00721APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Cerises.

Siège social : 1 Rue Nesri jardin d'ElMenzah 2 Mnihla.

Sujet : Artistiques Culturels.

Objectif :

- Soutenir la créativité culturelle, activer la vie culturelle et s'ouvrir aux différentes cultures et aux arts du monde entier

- Contribuer à l'enrichissement et à la préservation de notre patrimoine culturel et artistique.

- Développer des échanges, des réunions et des visites de travail avec des organisations partageant les mêmes objectifs aux niveaux national et international.

• Les membres :

Président : Taher Issa Benlarbi.

Secrétaire général : Monji Badri.

Trésorerie : Jamila Chatta.

2019R01178APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association amis de l'école primaire Mégrine supérieure.

Siège social : Rue Baghdad Mégrine.

Objet : Veiller au milieu écologique de l'école.

Joue le rôle d'intermédiaire entre les parents des élèves et leur instituteurs et institutrices.

La protection et l'entretien des équipements de l'école.

Président : Chikhaoui Mohsen.

Secrétaire : Ben Romdhan Zied.

Trésorier : Nahdi Yassine.

Membres :

Imen Reguya.

Salwa Khiari.

Sameh Zouaoui.

Ahmed Machat.

2019R01183APSF1

Avis

Nom : Association Culturelle des Sourds de Tunis.

Siège : 14 rue du Grèce Tunis 1000.

Sujet : Association culturelle.

But

- Développement de la jeunesse sourde dans le domaine culture et culture intellectuelle.

- Participation aux événements culturels organisés par commissariat culturels.

- Affiliation aux organismes culturels internationale et échange de l'expérience avec l'association internationale qui ont chargés aux handicapées sourds.

Les fondateurs :

- Présidente : Sancha Olfa.

- Secrétaire général : Hichem Sofienne.

- Trésorier général : Kouki Nourddine.

2019R01184APSF1

Constitution d'une association

Nomination : Cyber Awareness Tunisia

Adresse : 21 Rue Tlemcen 3100 Kairouan.

But :

Sensibiliser les internautes Tunisiens pour affronter les défis et les dangers de l'espace virtuel.

- Promouvoir la culture numérique des tunisiens pour une utilisation responsable et sécurisée des outils numériques.

Membre :

Président : Ons Abdi

Vice président : Mohamed Nidhal Abdi

Secrétaire générale : Amel Hajji

Trésorier : Yasser Mestiri.

2019R01196APSF1

Création d'un Parti

Dénomination : Parti du mouvement national de la jeunesse en Tunisie.

Objectifs :

1- Défendre la patrie et son caractère sacré et protéger l'identité arabo-islamique.

2- Consacrer la souveraineté du peuple et la suprématie du droit

3- Assurer la liberté de croyance et la liberté d'expression

4- Construire une économie cohérente

5- Soutenir les jeunes et prendre sa main pour pénétrer sur le marché du travail

6- Moderniser la gestion et se tenir au courant des développements mondiaux

Siège social : Route KIm 4.5 cité Bahri n°2240 Maison n°1212 Sfax 3064

- Themer Bedida et Sajiaa Bedida : Présidents.

2019R01197APSF1

Constitution d'une association amicale

Nom : ASSOCIATION AMICALE DES AGENTS ET OUVRIERS de la commune du Ksour

Siège : Commune du Ksour

Avenue Habib Bourguiba Le Ksour 7160 Gouvernorat du Kef

Les objectifs : L'association s'occupe des affaires sociales et culturelles des agents et ouvriers de la commune.

Les membres :

- Sami Ajmi : Président

- Kamel Hibar : Secrétaire Général

- Mabrouka Mahmoudi : Trésorier.

2019R01198APSF1

Constitution d'association

Nom de l'association : Association de développement culturel de Tabarka

Adresse : Résidence du corail Appartement n°04 Avenue de l'Environnement Tabarka

Objectifs :

- Contribuer à l'organisation du Festival international de jazz à Tabarka

- Organiser périodiquement des manifestations culturelles et artistiques et contribuer à l'intensification des activités touristiques à Tabarka et à Ain Draham.

Les dirigeants :

- Abd Al Jalil Hilali : président

- Hakim Amairi : vice-président

- Lotfi Saudi : Secrétaire général

- Lasaad Ayad : Trésorier.

2019R01207APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Avenir Sportif Menzel Mhiri

Catégorie : Sportive

But : Former et encadrer les jeunes dans le domaine du Taekwondo

Siège : Cité Riadh - Menzel Mhiri - Kairouan

Visa : N°1056

Président : Daouthi Nizar

Secrétaire Général : Daouthi Hamza

Trésorier : Afli Wadii.

2019S00586APSF1

Constitution d'une association

- Nom de l'association: Amicale des cadres et agents de la municipalité d'EL AMRA.

- PV n° 16026 du 29-1-2019.

- Siège social : Municipalité EL AMRA, Boulevard de l'environnement 3036 Sfax.

- Objectif : Entretien des liens et communiquer entre les agents.

- Les fondateurs Ben Azaza Foued et 5 membres.

2019X00610APSF1

Syndicat des Copropriétaires Immeuble Nafisa

Route de Tunis km 2 - Sfax

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale tenue le 20 février 2019 enregistré à la recette des finances - Sfax le 18 Mars 2019 (enregistrement n°19801314; Quittance n°M001420) l'assemblée générale a décidé de : désignation des membres du syndicat :

- Mr Belhasen Karray : Président

- Mr Sabeur Charmi : Vice président

- Mr Khaled Trabelsi : Trésorier

- Mr Mohamed Jamel Feki : Secrétaire général

- Mr Mohamed Karim Mahdi : Membre

- Mr Amir Mahdi : Membre

- Mr Foizi Mezghani : Membre

2019X00619APSF1

Syndicat des Copropriétaires Complexe Kassas Center

Route de Manzel Chaker km 4.5. Sfax

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale tenue le 4 octobre 2018 enregistré à la recette des finances - Sfax le 26 octobre 2018 (enregistrement n° 18805276; Quittance n° M005730) l'assemblée générale a décidé de : désignation de président du syndicat :

Mr Sofiene Smaoui : Président

2019X00620APSF1

Constitution d'une Association

Nom : S.M. WELD Association Tunisia

Adresse : Chambre de Commerce et d'Industrie de Sfax

Président : Abdelaziz Gargouri

Vice président : Mounir Rabhi

Trésorier : Mahdi Mghirbi

Objectifs :

- Soutenir la coopération entre les institutions universitaires et industrielles.

- Réhabilitation des jeunes dans les domaines de la soudure et des industries mécaniques.

2019X00623APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : AERO GAFSA

Sujet : Transfert des sports aéronautiques au sud ouest

Siège social : Ecole Supérieure Privée d'Ingénieurs GAFSA

Objectifs : Planification de la pratique des sports aéronautiques

Président : Belhag Zouhaier

Trésorier : Zaoui Salem Adel.

2019D00055APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Espoir Sportive de Taleh

Sujet : Association Sportive

Siège social : Taleh Belkhir

Objectif : Encadrer les jeunes de la région en sport et diffuser le Sport de karaté

Président : Ayad Adel

Trésorier : Chibani Ali.

2019D00056APSF1

Constitution d'une association

Suivant procès verbal de constat N°7869 en date du 16/01/2019 Etabli par le maître Ouinissi Mehdi Huissier justice à la lettre recommandée en date du 16/1/2019 sous n° RR257754542TN au secrétaire général du gouvernement et suite à l'accusé de réception en date du 15/3/2019.

Une association culturelle Sportive Touristique a été constituée :

Nom de l'association : Association Raed de la jeunesse.

Adresse : Cité Mahad Benikhadech Medenine.

Objectif : - Participation au strict de l'état au développement culturel.

- Participation au strict de l'état au développement Touristique.

- Participation au strict de l'état au développement Sportif.

Président : Ounissi Ayadi.

Secrétaire général : Nawel Kamel.

Trésorier : Ouinissi Haythem.

Nombre des membres : 13 membres.

2019M00209APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association les amis de l'école de Habib karma de Nabeul.

Objectif : Prendre soin de l'infrastructure de l'école Habib karma et l'encadrement des élèves dans le domaine culturel, sportif, et éducatif.

Adresse : 166, Av. Habib Bourguiba Nabeul.

Président : Ben Amna Marouane

Vice-présidente : Fadia Al Haddad

Secrétaire générale : Lobna Soukah.

Trésorier : Slim Belhadj.

2019N00377APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de protection de l'environnement et le développement durable

Adresse : Oued zarga 9013 Tastour - Béja

Objectifs : Contribuer à la création d'espace vert.

Développer une stratégie nationale de développement durable.

Susciter l'intérêt et la sensibilisation du public pour l'environnement et la protection des ressources naturelles.

Président : Hammami Bassem

Secrétaire Générale : Hammami Mouna

Trésorier : Riahi Ridha.

2019J00056APSF1

Constitution d'une association

Nom : ousoud sportif souk lahad

Type : Sportif

Objectifs : Encadrement et formation des jeunes dans le secteur sportif

Siège social : Zaouiat Elaness souk lahad

Bulletin de dépôt n°34 le 24-4-2019.

La structure administrative :

- Le président : Zouhaier Ennadhri

- Le secrétaire général : Nabil Ennadhri

- Trésorier : Hamza Ben Amer.

2019O00027APSF1

Homologation de résolutions

Suite à l'assemblée générale du syndic des copropriétaires de l'immeuble International City center ICC2 provoquée le 24/3/2019 et à la réunion des membres élus du syndic du 20/4/2019 le bureau syndical a été constitué comme suit:

- Le président du syndic Mehri youssef

- Le trésorier et représentant du bloc B Midassi Najmeddinet

- représentant du bloc A Zarred Abdelhamid

- représentant du bloc c Bouchoucha Walid

- représentant du bloc e Rekik nejib

2019R01168APSF2

Election d'un Président

Syndicat des copropriétaires

Résidence les Emirs

L'assemblée générale du syndicat des copropriétaires de la résidence LES EMIRS qui est tenue le 21/3/2019 a élu à l'unanimité Mr Khemaies Farhat comme président pour un mandat d'une année.

2019S00561APSF2

Mise à jour des statuts d'une association

Dénomination : La Patriote de Sousse

Catégorie: Sportive

But : Formation et encadrement des jeunes dans le domaine du sport

Siège : Rue Victor Hugo - Sousse

Correspondance : N°2585 du 24/4/2019

Mise à jour des statuts : enregistrés à la recette des finances rue Victor Hugo le 01/4/2019 sous n°19800842

Quittance n°M024559

Président : Shili Moncef

Vice - Président : Bouraoui Walid

Secrétaire Général : Gribaa Mohamed Faouzi

Trésorier : Ben Sassi Mustapha.

2019S00583APSF2

Procès-verbal d'audience d'association eagle sportif Sfax

Selon le procès-verbal de la session d'association eagle sportif Sfax (A.E.S.S) du 13 avril 2019, la requérante est une contrepartie de la commission régionale de la jeunesse et des sports de Sfax.

Le 22 avril 2019, le siège a été changé.

De salle de sport chams gym route Soukra km 4.

Vers le chemin de Gabès Km 7 cité Al- Moez quartier numéro 572.

2019X00611APSF2

SYNDIC RESIDENCE ERABLE

Désignation d'un nouveau bureau de syndic «ERABLE »

Et modification des statuts

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de la résidence ERABLE du 18 Avril 2019, enregistré à la recette du lac en dale du 22 Avril 2019 sous le numéro 19802810, quittance numéro M045109, il a été désigné un nouveau bureau de syndic composé comme suit :

- Mr Abderraouf EL MAY (Président)

- Dr Nizar ABEDAIEM (Trésorier)

Membres :

- Mr Mahmoud Trabelsi

- Mr Hechmi Mrabet

- Mr Mohamed Zaguia

Il a été procédé également à la modification des articles 20 et 22 des statuts.

2019401797APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

vente immoblilére suite à une

Saisie immobilière

Maître Naceur HAMMAMIA

Avocat à la cassation

24 Rue Daghbagi Tunis

Tél : (71)352-128

MF : 783876/A/A/P/000

1- le créancier saisissant : La Banque Nationale Agricole «BNA», représentée par son président-directeur général, société anonyme, titulaire du registre de commerce déposé au tribunal de première instance de Tunis sous le numéro B142431996, demeurant au 5 Rue de la Syrie le Belvédère Tunis, faisant élection du domicile à l'adresse de son avocat Maître Naceur HAMMAMIA, Avocat à la cassation, M.F n°783876/A/A/P/000, sis au 24 Rue Daghbagi Tunis.

2- les débiteurs saisis :

I- Les Ayants droits du feu Salem Ben Sadok Khadhraoui en leur qualité d'ayants droits du débiteur principal

1- Sonia Bent Salem Ben Sadok Khadhraoui épouse Kamel Khadhraoui , de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa profession sont inconnus , demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte.

2- Anissa Bent Salem Ben Sadok Khadhraoui, de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa profession sont inconnus, demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte.

3/ Soudad Bent Salem Ben Sadok Khadhraoui, de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa profession sont inconnus, demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte.

4- Kaeis Ben Salem Ben Sadok Khadhraoui, de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa profession sont inconnus, demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte.

5- Kaeis Ben Salem Ben Sadok Khadhraoui, de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa profession sont inconnus, demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte.

II- Kalthoum Bent Mouhamed Ben Taheur Dahmén , de nationalité Tunisienne, son registre de commerce et sa prosession sont inconnus, demeurant au 100 Rue El Khalifa, Bizerte. en sa qualité de donataire de l'un des ayants droits du débiteur principal (Sahbi Khadhraoui).

3- L'avocat poursuivant : Maître Naceur Hammamia, Avocat à la cassation, M.F n°783876/A/A/P/000, dont le cabinet est sis au 24 Rue Daghbagi Tunis.

4- L'immeuble objet de la saisie : L'immeuble faisant objet de la saisie est dénommé «Salem», objet du titre foncier n°20233 Bizerte sis à Menzel Smail au bord de la route reliant Kharrouba à Massaida délégation Bizerte Sud et qui consiste en une parcelle de terrain couverte par le plan d'aménagement de la ville de Bizerte d'une superficie de 9368 mètres carrés fractionnée en 9368 parts. Sur la dite parcelle est construit un édifice de rez-chaussée fini comprenant des bureaux, un appartement et un hangar couvert en dalle. Elle est délimitée du sud par foyers des riverains et de l'est par un terrain nu la séparant du terrain Ouled Mahjoub, du nord Terrain nu la séparant du lotissement de la société SNIT et de l'ouest la route de Kharrouba (titre foncier n°130254) appartenant au débiteurs saisis et Khalthoum Dahmen.

5- La mise à prix initiale :

Suivant l'ordonnance sur requêtée délivrée par Monsieur le délégué du Président du Tribunal de première instance de Bizerte du 2/4/2018 sous le n°37498, l'expert Monsieur Abderraouf Ben Nacef a évalué, d'après son rapport rédigé le 5/9/2018, la valeur réelle de la mise à prix initiale de la vente de l'immeuble objet de poursuites à un montant de un million cent quatre vingt sept mille cent dinars (1.187.100d.000) auquelles devra s'ajouter les dépenses qui seront tarifiées par le tribunal le jour de l'adjudication.

6- Date, heure et tribunal de l'adjudication :

La vente aura lieu à l'adjudication au plus fort et dernier enchérisseur, devant la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Bizerte à la salle d'audience destinée à cet effet au siège du dit Tribunal et ce le Mardi Vingt huit Mai l'an deux mille dix neuf (28/5/2019) à 9,00 heures du matin et suivant.

7- Conditions de la constatations de l'immeuble saisi :

- Tout intéressés peut visiter l'immeuble, à chaque jour de 8.00 h du matin à 18.00 h soir, sur les lieux de l'immeuble objet de poursuite, le cahier de charge peut être consulté au greffe de la chambre de saisie immobilière du tribunal de première instance de Bizerte ainsi qu'au cabinet de l'avocat poursuivant, et ce pendant les jours et les heures de travail.

- Tout désireux de l'achat de l'immeuble doit mandater un avocat, il doit aussi consigner le tiers (1/3) du prix d'ouverture ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et ce avant la participation à l'adjudication. Les personnes ayant une nationalité étrangère doivent, en plus, obtenir une autorisation légale conformément à la législation en vigueur.

2019T00698VEPA1

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3bis Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5 - Ariana

M.F 222720 KAP 000

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40%

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A Inscrite au RC à Tunis sous le n° 18233 1996B représentée par son P.D.G, Siège social sise à la rue Hédi nouira - Tunis .

2) la Débitrice principale : la Sté Amamou Tapis , S.A.R.L., R.C B 124382003 , représentée par son gérant, siège social sis au rue Abdelwahab n° 2 Tunis.

3) Habiba Bent Mahmoud El Milli, C.I.N 04624828 demeurant à impasse Massaouda n° 10-Tunis.

4) Salah Ben Hafaith Amamou, commerçant, R.C inconnu, C.I.N 04624829 demeurant & impasse Massaouda n° 10- Tunis.

5) Samla Bent Hafaith Amamou, C.IN 04624830 demeurant au rue el Merkath n° 52 – Tunis.

6) Khaled Ben Fafaith Amamou, commerçant, R.C inconnu, C.I.N 04665946 demeurant au rue Abdelwahab n° 2 Tunis

7) Nourredine Ben Hafaidh Amamou commerçant , R.C inconnu , CIN 05051021 demeurant au rue Abdalwahab n° 2

8) Avocat Poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3 bis rue Abderrahmane Ibn Aouf Manzah 5 Ariana. MF 222720 KAP000

9) L'immeuble mis en vente :

C'est un immeuble immatriculé objet de T.F 55193 ben Arous dénommé «HANA» une villa d'habitation situé A Hammam Chott 44 avenue de la liberté gouvernorat de Ben Arous et qui s'ouvre à la rue houtaya n° 1 et qui se compose d'un R.D.C et un 1er et 2ème étage et local d'habitation qui s'ouvre à la rue de houtaya A n°1.

La villa s'ouvre sur une porte en fer forger qui mène au jardin et qui se compose d'un R.D.C et 1er et 2éme étage et un garage pour voiture qui a on entrer sépare à la rue de la liberté. Le R.D.C se compose d'un salon et un séjour, un hall, une salle de bain et une cuisine.

On trouve encore un hall et un couloir et 4 chambres et une salle de bain.

Le premier étage se compose d'un grand salon, couloir, une cuisine qui mène au balcon et 2 chambres et une salle de bain et une 3éme chambre avec un balcon et on trouve un pavillon avec une chambre à coucher, un balcon et une salle de bain et au terrasse on trouve un bâtiment avec une grande chambre avec façade en verre qui s'ouvre au terrasse et un petit coin pour cuisine et un coin pour le Stockage.

La villa est équipée par plusieurs équipements et énergie solaire et un colure de 2 m d'hauteur.

Le local est situé à la rue houtaya la moitié du 1er étage bâti sur une partie du R.D.C de la villa s'ouvre sur une porte en fer forger qui s'ouvre directement sur la rue ou on trouve un parking qui s'ouvre à la mie et au jardin et qui se compose d'un hall exploilé comato une salle de séjour, une chambre, un couluir el une 2éme chambre avec salon, balcon, salle de bain et une 3éme chambre avec tous les commodités la ville est d'une superficie de 849 m2 ct la superficie couverte est de 350m2 . le local qui s'ouvre à la rue houtaya et d'une superficie de 150 m2

10) Le prix de l'immeuble mise en vente : le prix de l'immeuble mise en vente est fixé à 669.360.000 dt outre les frais les dépenses qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

11) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le jeudi 30 mai 2019

(30/5/2019) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visiter chaque jour

2019T00705VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mustapha Boughazli

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahmen Ibn Aouf Menzah 5. Ariana

TEL/ 71-237-601

M.F : 222720 KAP 000

1) Créancier Poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au RC à Tunis sous le n° 18233 1996, représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hedi Nuira.

2) Débitrice Principale : la société Salambo de transformation du papier carton SARL, RC à Tunis n° B131241997, représenté par son gérant, siège social sise à Tunis 26 rue Charles de gaulle, élu domicile au cabinet de son avocate Sonia om el Hani Meddeb son bureau sise à 97 avenue de la liberté 4éme étage appartement n° 41- tunis.

3) Propriétaire hypothécaire : M. Mohamed Ben salah Zerzeri, gérant, CIN 00371904, résident au 26 rue Charles De Gaule – Tunis.

4) Avocat Poursuivant : Maître Boughazi Mustapha, Avocat à la Cour de Cassation, 3, Rue Abderahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana - M.F 222720 KAP 000.

5) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble immatriculé objet du TF 376 Ben Arous dénommé «Dar el Imen » situé à la rue Jugurtha cité du stade Prés de l'arrondissement municipal de Ben Arous d'une superficie 487 m2 où il a été bâti un meuble qui se compose d'un R.D.C qui se compose de deux villas la 1ère s'ouvre sur un jardin et la 2ème derrière la 1ère qui s'ouvre sur un dépôt d'une superficie de 12 m2 et le reste du terrain est un jardin.

6) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 422.657, 000dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

7) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Ben Arous le Jeudi 30 Mai 2019 (30/5/2019) à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visiter chaque jour.

2019T00706VEPA1

Acte judiciaire

Vente aux enchères publiques (Adjudication judiciaire)

1- Le demandeur à la licitation :

AMEN BANK société anonyme, dont le siège social est à Tunis - Avenue Mohamed (5) B176041996,

2- Le défendeur à la licitation :

La société Internationale de promotion et d'exploitation touristique "SIPET" - société anonyme- ayant son siège social à Tunis, hôtel Ibn Khaldoun 30 rue El Koweit, R.C. N°B1889511996,

3- Avocat poursuivant :

Maître Ahmed Temtem, 2Bis rue d'Argentine Immeuble Argentina - 2ème étage Bureau 4, le Belvédère Tunis. MF1470605X

4- L'immeuble objet de la licitation :

Un lot de terrain composé de la totalité du titre foncier n°10537 Médenine, La totalité du titre foncier n°1789 Médenine, la totalité du titre foncier n°45550 Médenine, la totalité du titre foncier n°45551 Médenine, La totalité du titre foncier n°45552 Médenine, la totalité du titre foncier n°45553 Médenine, la totalité du titre foncier n°45554 Médenine,

- Il est bordé au nord par la plage publique

- Il est bordé à l'est par une série de parcelles d'arpentage couvertes par l'hôtel PALMAZUR.

- Il est bordé par la route pavée entre Qantara et le phare de Takermes.

- Il est bordé à l'ouest par la route menant à la plage publique.

- L'immeuble contient plusieurs bâtiments composés d'un grand hôtel équipé de toutes les installations, clôturée à l'est et au sud et à l'ouest.

- L'immeuble est situé dans la zone touristique de madoune et dans les limites de plan du développement urbain de la zone touristique mentionnée, qui est dédié à la construction de l'hôtel.

- L'immeuble est également situé à proximité de plusieurs hôtels touristiques et magasins et des toutes les installations de la ligne de distribution d'électricité et d'eau potable et du réseau téléphonique ainsi que du réseau d'éclairage public et de la route principale.

5- Mise à prix :

Soixante dix sept millions trois cent huit mille sept cent quinze, dinars (77 .308. 715.000)

6- Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu à l'audience des saisies immobilières au tribunal de 1ère instance Médenine le lundi (20/5/2019) à 9 h.

7- Visite :

La visite de l'immeuble, peut avoir lieu durant tous les jours de la semaine.

Le cahier des charges est déposé au tribunal de première instance de Médenine.

2019R01200VEPA1

Vente immobilière

Nasr Ben Ameur et Associés S.A.R.L

M.F : 1514947j

Maître Nasr Ben Ameur

Avocat à la cour de cassation

Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Sami Ben Mohsen Rekik employé résidant, Rue Résidence El Oufok 2 Monastir.

Avocat du poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat à la cour de cassation exerçant dans le cadre de la société d'avocats Nasr Ben Ameur et Associés, Rue Sœur Joséphine Immeuble Trocadéro 4000 Sousse.

Débiteur saisi :

Hichem Ben Mohamed Ben Salem Mredea, propriétaire résidant Rue Khaireddine 50 Moknine n° CIN : 06780380.

Immeubles à vendre :

Premier immeuble : la totalité de l'immeuble non immatriculé sis à zone Soukrine Teboulba il s'agit d'un terrain de 893 m² limité au Nord Hafedh Ghadeb, Sud Amor Chaieb à l'est route de 20 m menant au centre de la ville de Tebolba. Il comporte un rez-de-chaussée d'un premier étage et d'une Terrasse.

Le rez-de-chaussée est partiellement aménagé et exploité comme restaurant ouvrant sur la route de la plage 1, le reste du rez-de-chaussée ouvrant sur la Rue Ibn Khaldoun est destiné au commerce et comporte un local exploité comme boucherie, le premier étage comporte une maison non achevée ouvrant front mer, des escaliers couverts.

La superficie du terrain est de 893 m², la surface couverte est de 925 m², le garage et la cage des escaliers 36 m², la partie réservée au restaurant est de 183 m² et la partie réservée à la maison 290 m².

Deuxième immeuble : une propriété agricole non immatriculée sise à la zone Echraf à la zone agricole de Bekalta, limitée au Sud et à l'ouest héritiers Ahmed Rachem, à l'est héritiers Mohamed Ben Chelbia, au Nord route agricole la superficie totale

est de 11029 m² et comporte : un dépôt de 103 m², un logement pour le gardien de 88 m², une maison pour les ouvriers de 45 m², un logement de fonction de 155 m², les dépendances (cuisine, bloc sanitaire 54 m²), un deuxième logement de 22 m², une piscine de 30 m², une citerne d'eau de 29 m², un bassin d'eau 25 m² une partie de la propriété est entourée d'une clôture de 4 m de hauteur et d'une largeur de 50 m.

La mise à prix : Pour le premier Immeuble sis Soukrine Teboulba La mise à prix a été fixée à 784.650 dinars suivant une expertise réalisée par l'expert Mohamed Trimech et datée du 8/11/2018 désigné en vertu d'une ordonnance sur requête n°40064 du président du tribunal de première instance Monastir.

Pour le deuxième immeuble sis zone Echraf à la zone agricole des Bekalta. La mise à prix a été fixée à 619.491 dinars suivant une expertise réalisée par les experts Mohamed Trimech et Mohamed Moussa et datée du 8/11/2018 désignés en vertu des ordonnances sur requête n°40290 et n°50391 du président du tribunal de première instance de Monastir.

Date de la vente : la vente aura lieu le 22/5/2019 à partir de 9 h devant la section des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite des lieux : La visite des immeubles saisis peut se faire chaque jour de 9h à 17h.

2019S00575VEPA1

Vente d'un immeuble immatriculé aux enchères

publiques sur saisie immobilière

Créancier poursuivant : Adel Ben Othmen Werfelli, agriculteur, domicilié sers gouvernorat elkef.

Débiteur saisi : Fethi Ben Abdelkader Ben Mahmoud Chabaan, Agriculteur, domicilié 21 Avenue la république Tbolba gouvernorat Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Azzouz Ghzel avocat à la cour d'appel immeuble Zinabidine première étage avenue Mohamed Maarouf Sousse.

Propriété saisie : il s'agit de 43670/206253 parts inivises du titre foncier n°116009 sousse la pacelle n° 720, c'est un terrain agricole qui se trouve la délégation d'enfidha gouvernerat Sousse entre autoroute tunis/m'saken et la route nationale n° 1, il est élimité par le nord et le sud du titre financier 6648 Sousse et de l'est l'autoroute tunis/m'saken et l'ouest par un pist agricol.

Mise à prix : fixée 1393.030.000dt et honoraires d'avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le mardi 21/5/2019 à 9 h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Sousse 2. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours.

Pour la participation aux enchères il faut consiger le 1/3 du prix et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus de renseignement contacter le greffe du tribunal de première instance de Sousse 2 ou bien le cabinet de l'avocat poursuivant.

2019S00581VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Monsieur Mohamed Cheebane, demeure avenue 23 janvier Teboulba.

La partie poursuivie : Monsieur Mohamed Amine Mareef, demeurant à la rue Taher Mareef Teboulba. Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour d'appel dont le siége est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble saisi : le premier étage d'une superficie de 90 m 2 partiellement construite sis à la rue Taher Mareef Teboulba.

La dite propriété est libre de toute charge.

Mise à prix: Telle que arrêtée par l'expert judiciaire M Mohamed Ati nommé suivant l'ordonnance sur requête n° 40719 émise par le tribunal de première instance de Monastir le 12/7/2018 est fixée à Vingt deux mille cinq cents "22 500.000 dinars". Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le mercredi 22/5/2019 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite du bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un cheque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2019S00582VEPA1

Vente de fonds de commerce aux enchères

Pour la 3éme fois

Aprés réduction de prix de 20%

Bureau Maître Zahaf Fatma

Huissier de justice

Imm El Abed bureau n°6

Rue Béchir Sfar -Sousse

GSM : 52.726.935

La demandeuse : Fathia Lahdhili, domiciliée a l'institut Bourguiba-Monastir.

La personne jugée : Badrane Ben Mohamed ben Hamouda , C.I.N 06820480 délivrée le 20/2/2006 a Tunis, son registre de commerce est non connu, domicilié au café Lavazza Avenue Mohamed Karoui Sousse.

Titre exécutife : Copie du jugement civil d'appel numéro 59191 délivrée par le tribunal d'appel de Sousse le 16 février 2016.

Le fonds de commerce à vendre : Tout le fonds de commerce du café nommé Lavazza a Avenue Mohamed Karoui Sousse devant l'hôpital de maternité Fatouma Bourguiba et exactement derrière le complexe de l'étoile sportive du Sahel sa distance couverte est d'environ 60 m2 qui est la distance originale , on ajoute a ca deux espaces : le premier est intérieur au premier étage qui contient 40 m2 l'entrée est faite par un escalier de fer l'intérieur du café, le deuxième est extérieur entouré par un siège de miroir et aluminium couvert par des parasols ,sa distance est environ 16 m2.

Le propriétaire du local : Appartient a monsieur FREDJ JDIDI

Avec ses biens matériaux et ses biens moraux :

Qui est constitué par les clients, le nom commercial et le droit de location.

Le prix d'ouverture de fond de commerce :

Les biens matériaux et moraux sont estimés après réduction de 20% de 23 milles dinars est de dix huit mille 400 dinars.

Toute personne veut acheter le fonds devrait s'adresser au huissier notaire pour lui monter le cahier de charge pendant l'horaire administrative.

Les dépenses : L'acheteur devrait payer tous les frais des rapports avec les frais d'enregistrement aussi le contrat de vente et sa publicité qui va être annoncé le jour de la vente.

Date et l'endroit de vente : Le jour de la vente est désigné lundi le 11 Mai 2019 à 11h 00 du matin au local commercial qui est la café LAVAZZA qui se trouve à Avenue Mohamed Karoui Sousse et exactement derrière le complexe de l'étoile sportive du sahel et en face de l'hôpital de maternité Fattouma Bourguiba; la personne qui devrait participer à la vente devrait payer le deuxième du prix d'ouverture chez l'huissier notaire et la personne qui va acheter le fonds devrait payer la somme entière en espèce ou par chèque certifié.

2019S00590VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la Cour de Cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu

Cinquième étage Bureau n° 55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax II et ce, le mercredi vingt neuf mai deux mille dix neuf (29/05/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Fettah Gargouri sa profession commerçant son domicile légal élu à l'étude de son avocat Maître Slin Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage - Sfax.

Avocat Poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage bureau n° 55 Sfax. son matricule fiscal n° 441860RAP000,

Le Débiteur Saisi : Monsieur Mohamed Krichen, sa profession en activité, titulaire de la carte d'identité nationale n° 01278848 demeurant Route de Menzel Chaker Km 6 Sfax.

Immeuble à vendre : L'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de l'immeuble sis Route de Menzel Chaker Km 6 Rue Irriadh Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant une superficie de 420 m2 sur laquelle une villa a été édifiée, limitée au Sud par la Rue Erriadh d'où son passage à l'Est et au Nord par les héritiers de Sadok Krichen et à l'Ouest par Abderrazak Krichen, la superficie couverte de la villa est de 159 m2 et qui se compose d'une véranda Sud Est puis un hall (un petit salon) une salle de réception (un grand salon) une chambre Ouest puis un couloir comportant une autre chambre et une salle de bain dont les murs sont revêtus par des carreaux de faïence, une salle d'eau indépendante puis une cuisine ouvrant à l'Est, une petite véranda de côté Sud Ouest, l'ensemble de l'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable, son sol est carrelé.

L'immeuble est clôturé des deux côtés Sud et Ouest. Tandis que les autres côtés ne sont pas clôturés, la villa est entourée des quatre côtés par un jardin.

Mise à Prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de la propriété sus-indiquée suite à une réduction de 40% est à Soixante et un mille six cents cinquante dinars (61.650D,000), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif. N. B. : Pour prendre connaissance du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax II ou l'étude de Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n° 55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2019X00628VEPA1

Cabinet : Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat 44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096 et Fax : 74.201.001.

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Le Poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général inscrite au registre de commerce auprés du Tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B167001997 : dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant à Tina Sfax, son domicile à l'étude de son Avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi :

1) Mr Moneem Ben Abdelhmid Trigui; employé à la direction générale du contrôle fiscal titulaire de la CIN 01298338 y demeurant Avenue Jamel Abdennacer au max du coté ouest de l'avenue Ziadi qui relie entre Sakiet Ezzit et Eddayer au niveau Km 7 Sfax.

2) Saiida Bent Mahmoud Derbel Epouse Moneem Trigui (caution solidaire hypothecaire), titulaire de la CIN 05248900 y demeurant Avenue Jamel Abdennacer Route de Tunis Km7 Sakiet Ezzit Sfax.

Avocat Poursuivant :

Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble Saisi et mis en vente : Suite d'une saisie immobilière faite par Huissier. Notaire. Mohamed Anouar Saadaoui sous le n° 6745 le 12/2/2019 sur la totalité de la propriété sise Route deTunis km5.5 Zanket Ramifiée donnant sur la Rue Jamel Abdennacer ancienne «Zanket El Ayadi » reliant entre Route de Tunis et Kassas Ziadi (déléguation Sakiet Ezzit Sfax).

Cette propriété représentée d'une parcelle de terrain déformée, cloturée de coté Sud-Ouest, d'un mur de hauteur 1.80 m, limitée du coté Est d'un voisin et du coté Nord d'une ligne imaginaire, son entrée de coté Est qui mene à la villa inachevée.

La superficie de la parcelle est de 427 m2 ,ses mesures : du Sud - Nord de l'est est du 23.9 m environ, de Sud-Nord de l'ouest est du 24.40 m, de l'est-ouest de Sud est du 18.40 m et de l'est-ouest du Nord est du 17.00 m.

La villa inachevée sa superficie est de 157 m2 environ, composée d'un salon, trois chambres,cuisine: équipée de table de travail, salle de bain non équipée , Véranda Est de sol cimenté,murs intérieurs non enduits sauf salon ,cuisine ,couloir et les staffs.

La propriété est équipée de l'électricité et eau de ville par un compteur du voisin de coté Est et équipé d'une citerne,

Ses limites : du coté Sud Mohamed Borchani, du Nord Akrem Trigui,de l'est Saousane Trigui et entrée commune et de l'ouest Mustapha Triki.

Mise à prix : est fixé cent Trente neuf mille Dinars (139.000.000D) outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : aura lieu le lundi le 27 Mai 2019 à partir de 9h00 du matin et suivant : à la salle des criées du Tribunal de première instance de Sfax 1, sise Rue Abou Kacem Echhebi Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif. Toutce qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix qui est de 46.333.333 Dinars par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax 1 où est déposé le cahier des charges.

2019X00629VEPA1

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Société Medimix, représenté par son représentant légal, société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 135572000, dont le siège social est à la route Mahdia km 25 Aamra Sfax, demeurant au bureau de Maître Ahmed Ennouri, avocat 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax.

La partie Saisie : Selma Chaari, titulaire de la CIN n°08412496, demeurant à la route Menzel Chaker n°180 El Ain Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax (MF:1049238Q).

Désignation de l'immeuble saisi, telle qu'elle figure dans le cahier des charges : La totalité de l'immeuble sise à la route Menzel Chaker km5 Sfax, du exactement à une rue qui se dérive de coté sud de la bretelle liant route Menzel Chaker et route Matar à une distance de 600m d'elle.

Cet immeuble consiste à un lot vide clôturé du cote nord et est par des murs calcinés et peint par la peinture à une hauteur de 2.3m, et son limite existante de son coté sud et ouest, ses mesures à partir de son coin nord ouest au direction sud 13m, puis vert l'est 20.5m, puis vert le nord 10m, puis vert l'ouest avec dévation au nord on composant une angle divisé 4.25m, puis au sud composant son façade sur la rue jusqu'au coin de mesure 17.5m, sa superficie 262m2; limité au nord par une rue de largeur 10m, à l'est par le passage de l'habitation de Abdelhamid Chaari, à l'ouest par un passage privé au premier étage de Sodki Chaari, et au sud par Abdelmajid Chaari.

Mise à prix : soixante mille dinars (60.000,000D), outre les dépenses annoncée les jour de l'enchère.

Date et lieu de la vente: la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2, le vingt neuf Mai deux mille dix neuf (29/5/2019) à partir de 9Hdu matin et suivant.

Participation aux enchères, visite et constat de l'immeuble: les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable.

Pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation du gouverneur

La visite et le constat de l'immeuble se fait tous les jours.

La consultation du cahier des charges se fait à l'horaire du travail administratif à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Ahmed Ennouri, avocat, 27 rue Habib Achour immeuble Anis Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou il est déposé le cahier des charges.

2019X00635VEPA1

Vente d'un immeuble matriculé

1- Il est porté à la connaissance du public qu'une vente des parts indivises de l'immeuble ci-après indiqué, saisi auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambre des criées.

A- La partie saisissante les héritiers du défunt : Mohamed Ben Mohamed Ben Bouzayen Abdelsalem demeurent Gafsa

- Les héritiers du défunt : Nejeh Bent Ahmed Ben Echik demeurent Gafsa

1- L'avocat poursuivant Maître Youssef Bouslah avocat à la cour de cassation, 22 Rue Farhat Hached Gafsa.

B- La partie saisie : Désignation de titre : toutes les 64.125 parts indivises du titre foncier n°463 Gafsa suite au rapport de l'expertise de monsieur Ridha Eselimi si à Gafsa limité Est rue Oust Espace Nord un local Sud un local construite de boutique équipée de l'eau électricité.

4- Mise à prix : a fixé le prix à 49.889.250 outre les frais de poursuites.

5- Date de l'audience le lundi 27/5/2019 à neuf heures et suivant auprès du tribunal de 1ère instance de Gafsa chambres des criées à la grande salle des audiences palais de justice Gafsa.

6- Visite des lieux : La visite est autorisé tous les jours.

2019D00057VEPA1

Vente aux enchères publiques

(après réduction du prix de 40 %)

Maitre Marouani Sami

Avocat à l'appel 13 Bis Avenue de la république Béja

Tél : (+216) 78 442 326

Fax:(+216) 78 442 326

M.F : 1209954/E

marouani.sami@gmail.com

* Le saisissant : la société générale de pneu SARL, R.C B1105651996, le siège social est à: l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

* Le saisi : Abd Jellil ben Mohamed Habib ben Ahmed Abbessi, demeurant à Bou Saada Néguèchia Béja Nord Béja.

- L'avocat saisissant : Marouani Sami 13 Bis 2ème étage avenue de la république Béja sud Béja 9000.

- La désignation de l'immeuble saisi : les 4539.2 parts indivisés de l'immeuble objet du titre foncier n° 17669 Béja surnommé « Sarra », devisé en 21420 parts et d'une superficie totale de 2 hectares, 14 are et 20 centiares, constituée de quatre parcelles n°133, 208, 248 et 533, et il s'agit du terrain à vocation agricole.

Parcelle n° 133 : sa contenance est 22 are et 73 centiares, ses limites sont :

- Nord: la parcelle n° 126 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 109 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est: la parcelle n° 132 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Ouest: la parcelle n° 134 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n° 208: sa contenance est 22 ares et 5 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 202 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 212 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est: la parcelle n° 209 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Ouest: la parcelle n° 207 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n° 248: sa contenance est 1 hectare 59 ares et 90 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 247 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 264 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

- Est: l'immeuble objet du titre n° : 150335/12640 Béja. .

- Ouest: les parcelles n° 534/536 de la plan cadastre du Zone Nèguèchia (D).

Parcelle n° 533: sa contenance est 9 ares et 52 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 536 de la plan cadastre Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 532 de la plan cadastre Zone Nèguèchia (D). .

- Est: la parcelle n° 531 de la plan cadastre Zone Nèguèchia D).

- Ouest: la parcelle n° 534/536 de la plan cadastre Zone Nèguèchia (D).

La mise à prix: est fixée Trois mille deux cent soixante huit Dinars 224 millimes (3268.224D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à (3140.659D) Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

La date et le lieu de l'adjudication : le jeudi 23/5/2019 à 9 h au tribunal de première instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : tous les jours du 08:00 à 18:00.

N.B : la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Béja et à l'étude de l'avocat saisissant.

2019J00054VEPA1

Maître Marouani Sami

Avocat à l'appel

13 Bis Avenue de la république Béja

Tel : (+216) 78 442 326

Fax : (+216) 78 442 326

marouani.sami@gmail.com

MF : 1209954/E

* Vente aux enchères publiques (après réduction du prix de 40 %)

* Le saisissant : la société générale de pneu SARL, R.CB1105651996, le siège social est à: l'avenue Tahar El Haddad, Béja.

Le saisi : Mourad ben Mohamed Habib ben Ahmed Abbessi, demeurant à Bou Saada Nèguèchia Béja Nord Beja.

L'avocat saisissant : Maître Marouani Sami Avocat à l'appel, 13 Bis 2éme étage avenue de la république Béja sud Béja 9000.

La désignation de l'immeuble saisi : les 4539.2 parts indivisés de l'immeuble objet du titre foncier n° 17669 Béja surnommé «Sarra», divisé en 21420 parts et d'une superficie total de 2 hectare, 14 are et 20 centiares, constitué de quatre parcelles n°: 133, 208, 248 et 533, et il s'agit du terrain à vocation agricole.

Parcelle n° 133: sa contenance est 22 are et 73 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 126 du plan cadastre de la Zone Nèguèchیa (D).

- Sud: la parcelle n° 109 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Est: la parcelle n° 132 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Ouest: la parcelle n° 134 du plan cadastre de la Zone Nèguéchia (D).

Parcelle n° 208 : sa contenance est 22 ares et 5 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 202 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 212 du plan cadastre de la Zone Néguéchia (D)

- Est: la parcelle n° 209 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Ouest: la parcelle n° 207 du plan cadastre de la Zone Nèguechia (D).

- Parcelle n° 248: sa contenance est 1 hectare 59 ares et 90 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 247 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Sud: la parcelle n° 264 du plan cadastre de la Zone Nèguechia (D).

- Est: l'immeuble objet du titre n° : 150335/12640 Béja.

- Ouest: les parcelles n° 534/536 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Parcelle n° 533 : sa contenance est 9 ares et 52 centiares, ses limites sont:

- Nord: la parcelle n° 536 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- · Sud: la parcelle n° 532 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Est: la parcelle n° 531 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- Ouest : la parcelle n° 534/536 du plan cadastre de la Zone Nèguèchia (D).

- La mise à prix; est fixée à Trois mille deux cent soixante huit Dinars 224 millimes (3268.224D) après réduction du prix de 40 % auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à (3140.659D) Dinars outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

La date et le lieu de l'adjudication le jeudi 23/5/2019 à 9 h au tribunal de première instance de Béja sis à l'avenue Habib Bourguiba Béja

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité: tous les jours du 08:00 à 18:00. .

N.B: la consultation du cahier des charges peut se faire tous les jours (horaires de travail) au greffe du tribunal de première instance de Béja et à l'étude de l'avocat saisissant.

2019J00055VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah Béchir

Avocat à la cour d'appel

AV ; Hédi Nouira Immeuble Jedidi Ayed

2 éme étage Menzel Bourguiba

Tel et fax 72 462 221

MF : 1162970A/A/P/000

Requérant : Société Banque de l'Habitat en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistré au registre de commerce sous le n°B 138811996 dont le siège social sis à AV Mohamed V Tunis élu son domicile chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à AV Hédi Nuira immeuble Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : Monsieur Mhedhbi Mourad titulaire de la CIN n°01572011 demeurant a n°374 cité Al Arich 7032 Tinja.

Avocat poursuivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour d'appel Av Hédi Nuira Appartement Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 48550 Bizerte dénommé «Safa» d'une superficie globale de 109 m2 sis à Gengla Tinja ...de Bizerte il s'agit d'un terrain rectangulaire sur lequel bâti une maison d'une superficie couverte de 59 m2 contenant 2 chambre une cuisine et salle d'eau.

Mise en prix : Elle à été fixé selon expertise du 29/8/2018 de Monsieur Maalaoui Belgacem expert en affaires foncières à la somme de quarante neuf mille deux cent quarante dinars (49.240.000 DT).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 28 mai 2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude de Maître ben Jaballah Béchir sis à Av Hédi Nuira immeuble Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba.

2019W00162VEPA1

Avis de vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Ben Jaballah Béchir

Avocat à la cour d'appel

AV. Hédi Nouira Immeuble Jedidi Ayed

2 éme étage Menzel Bourguiba

Tel et fax 72 462 221

MF : 1162970P/A/A/000

Requérant : Société Banque de l'Habitat en la personne de son représentant légal, société anonyme enregistré à la registre de commerce sous le n°B 138811996 dont le siège social sis à AV Mohamed V Tunis élu son domicile chez l'étude de son Avocat Maître Ben Jaballah Béchir sis à AV Hédi Nuira immeuble Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba en sa qualité de créancier saisissant hypothécaire.

Débiteur saisi : Monsieur Trabelsi imed titulaire de la CIN n° 08132800 demeurant a n°6 cité Hached 7000 Bizerte.

Avocat pour suivant : Maître Ben Jaballah Béchir avocat à la cour d'appel Av Hédi Nuira Appartement Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n° 39383 Bizerte dénommé « Maysa » d'une superficie globale de 75 m2 sis à Zarzouna gouvernorat de Bizerte il s'agit d'un terrain rectangulaire sur le quel bâtie au une maison d'une superficie couvert de 59 m2 contenant une chambre une salle une cuisine et salle d'eau .

Mise en prix : Elle a été fixé selon expertise de Monsieur Maalaoui Belgacem expert en affaires foncières à la somme de vingt trois mille deux cent sept cent cinquante dinars (23.750.000 DT).

La participation aux enchères se fait par le biais d'un avocat après consignation du tiers du prix.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le 28 mai 2019 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Bizerte.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine pendant les horaires administratifs.

La consultation du cahier des charges peut se faire soit au greffe du tribunal de 1ère instance de Bizerte soit en l'étude de Maître Ben Jaballah Béchir sis à Av Hédi Nuira immeuble Jedidi Ayed 2éme étage Menzel Bourguiba .

2019W00163VEPA1

Notification de vente aux enchères

En date du Lundi correspondant au vingt sept mai deux mille dix neuf (27/5/2019), à partir de neuf heures du matin, près la chambre des ventes près tribunal de première instance de Nabeul, il va y avoir l'adjudication du bien cité dessous selon les conditions sous mentionnées :

1/ Le Créancier / l'adjudicataire : Banque El Baraka Tunis en la personne de son représentant légal, société anonyme, dont numéro de registre de commerce près tribunal de première instance de Tunis est B137451996, demeurant 88, Avenue Hedi Chaker Tunis, ayant élu domicile en l'étude de son avocat Maître Mohamed Kmicha, sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan.

2/ Le débiteur / la propriétaire du bien saisi :

Nourhene Bent Fradj Ben Fradi SAID demeurant 8, rue Béni Khalled, Kelibia gouvernorat de Nabeul, titulaire de la carte d'identité Nationale 01717625.

3/ L'avocat chargé des poursuites :

Maître Mohamed Kemicha, avocat à la cour de cassation, dont étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, titulaire de l'identifiant fiscal N° 000 /P/A/765060N.

4/ Le Bien Objet de la vente : Toutes les parts dans la division du Débiteur sous le régime, estimées à 250 parts sur 113620 parts dans le bien nommé «El Menzah 1 » objet du Titre Foncier n° 2831 Tunis correspondant à 250 Mètres carrés d'un total de 113620 Mètres carrés sis Machikhet Hammam Ghazaz qui est sa délégation et du gouvernorat de Nabeul, d'une contenance totale de 113620 Mètres Carré de nature agricole et qui est constitué d'un terrain nu comportant des oliviers (acquis par le débiteur en vertu de la référence d'inscription datée du 10/8/2012-Dépôt Nabeul-Volume 1/12 n°8916).

Les parts objet de saisie sont constituées d'un terrain nu comportant des épines et des plantes forestières rectangulaires, sis près de la plage de Kerkouane, région Dar Allouche, gouvernorat de Nabeul, limité de l'Est, du Nord et de l'Ouest par des constructions et classé comme zone habitable comportant les équipements nécessaires selon le plan parcellaire de la Municipalité de Dar Allouche. Il est limité du Nord par une maison en cours de construction, du Sud par une Route d'une largeur de 7.50 mètres, de l'Est par une maison appartenant à Mohamed Ben Noureddine et de l'Ouest par une maison en construction appartenant à Faouzi Gabsi. Mesurant de son côté Est 12.40 Mètres, de son côté Sud 12.35 mètres, de son côté Est 17.00 et de son coté Ouest 17.00 Mètres.

Par conséquent, la contenance Nette de ces parts est de 210 mètres carrés mais le reste de la contenance et qui est de 40 mètres carré, elle a contribué à élargir la route ouvrant sur ces parts.

5/ Le Prix du départ : La valeur du Bien objet de l'adjudication est estimée à quarantę neuf mille neuf cent quatre vingt sept dinars et cinq cent soixante millimes (49.987,560 dt). Ce montant est considéré comme prix de départ.

6/ Visite et Inspection du Bien: Il est possible de visiter le bien pendant les horaires administratifs.

Pour toute information, veuillez contacter l'avocat Maître Mohamed Kemicha, en son étude sise 1, Rue Taieb Mehiri Kairouan, celui qui est chargé des poursuites ou contacter le greffe du tribunal de première Instance de Nabeul où se fait le dépôt du cahier des charges, la surenchère n'est possible que par l'intermédiaire d'un avocat et celui qui est intéressé par l'achat doit garantir un tiers du prix de départ ou donner un chèque bancaire certifié ou présenter une garantie bancaire/cautionnement.

2019401798VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Sami Kotti

Avocat à la cour de cassation

2 Bis rue Khartoum - Le Belvédère Tunis

MF : 509781N

Tél : 71 800 159

Fax : 71 786 728

Partie poursuivante : La Société SICAR HORIZON - société anonyme immatriculée au registre de commerce au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B173641996 qui est devenu identifiant unique n°0565891 J- demeurant au 03 rue n°8601 zone industrielle 2035 Tunis Carthage - ayant élue son domicile au cabinet Maître Sami Kotti - avocat à la cour de cassation sis au 2 bis Rue Khartoum - le Belvédère Tunis.

Partie saisie : 1/ Mohamed Salah Ben Ali Sfar (débiteur principale) - gérant de société demeurant au 7 rue Okba Ibn Nafaa - Carthage.

2/ Zeineb Sent Boubaker Mezghanni épouse Sfar (débiteur principale) - demeurant au 7 rue Okba Ibn Nafaa- Carthage.

Avocat poursuivant : Maître Sami Kotii - Avocat à la cour de cassation sis au 2 bis rue Khartoum - le belvédère - Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité de 933 parts divis dans la propriété dite Villa Julia Carthage - objet du titre foncier n°124631 Tunis d'une superficie de 1073 m² sis au Carthage Salambo en bordure de Route menant de la plage au palais Mustapha Ben Ismail et selon l'expertise le bien se situe au angle rue Salluste et rue Diar El Bahr Carthage Salambo Tunis se composant de deux parcelles :

- La 1ère parcelle clôturée des 4 cotés avec une entrée indépendante d'une superficie de 933 nr appartenant à Mohamed Salah Sfar et Zeineb Mezghanni sur laquelle est édifiée une villa -le sous sol se compose d'un espace et bail et espace pour moteur de la piscine couvrant 74 m² - Le RDC se compose d'une halle d'entrée- salon, séjour et deux pièces et un escalier menant à l'étage d'une superficie de 220 m² avec jardin et piscine -l'étage se compose d'une pièce, SDB et dressing d'une superficie de 70 m².

- La 2ème parcelle clôturée des 4 cotés avec une entrée indépendante d'une superficie de 140 m² appartenant à Gaston Robert ₃mie Noel - les limites de cette parcelle -le nord sur rue Diar El Bahr - Ouest Sud propriété des tiers - Est rue Salluste.

Les charges :

- Hypothèque de 20 mille dinars au profit de l'UBCI du 15/02/1994.

- Sommation signifiée par l'huissier de justice Anouar Haj Jalloul le 11/3/2019.

- Le local est loué au profit de la société Façonnage Artisanal- mais selon le constat de l'expert c'est le débiteur et sa famille qui habitent et occupent le local.

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de trois millions sept cent vingt deux mille cent quatre vingt dix-neuf dinars 905 millimes (3.722.199 D. 905)

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 21/5/2019 à 9 H et à la chambre des criées au tribunal de première instance de Tunis.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2019401820VEPA1

Avis aux créanciers

Appel d'offres

Cession de la société hôtelière et touristique Primavera S.A

Hôtel le Shalimar 4 *- Hammamet Sud à un tiers

RC : B126502003

MF : 492863/B/A/M/000

CNSS : 222417-93

En vertu du jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia en date du 15/4/2019 dans l'affaire en règlement judiciaire n° 182, le contrôleur à l'exécution Taoufik Mourad Rekik informe le public qu'il a été décidé de republier l'appel d'offres pour la cession de la société hôtelière et touristique Primavera S.A Hôtel le Shalimar 4 étoiles - Hammamet Sud à un tiers.

Les actifs de la société consistent en la totalité de l'Hôtel de Shalimar classé 4 étoiles et ses dépendances, d'une capacité de 416 lits, édifié sur un terrain d'une superficie de 41.373m2 (4h 13a 73a), situé à Jinène Hammamet , Hammamet Sud.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter l'hôtel après avoir retirer le cahier des charges contre paiement de la somme de 300 DT non remboursable auprès du bureau du contrôleur à l'exécution 105 avenue Ariana les roses, Ennasr II - Tél : 29.497.777 / 98.307.744.

Les soumissions devront être expédiées par rapide poste au bureau de contrôleur à l'exécution.

Le dernier délai pour l'envoi des offres est fixé au 10/6/2019, le cachet de la poste faisant foi.

2019R01177VEPA2

Avis de Distribution (article 46 du CSC)

Société FAST PRESSING

SARL au capital de 150.000 DT

Siège social : Lotissement les hirondelles jardin de Carthage, Tunis

MF : 1367165M/A/M/000

N° CNSS : 560101-23

N° RC : B01181852014

Le liquidateur de la société Informe le public de la décision de distribution des fonds disponibles provenant de la liquidation de la société.

Toute personne Intéressée peut faire opposition dans un délai de quatre vingt dix (90) jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT.

2019R01206VEPA2

Avis aux créanciers

L'exemption d'un administrateur Judiciaire

Société EXCEL FISH - SA

Capital social : 8.450.000 dt

RC : B27214722010

MF : 1179546YNM/000

Siège social : Avenue Mohamed 5 Port Maritime de Sousse - 4000 Sousse

En vertu de la décision judiciaire rendue par le tribunal de première instance de Sousse le 25/4/2019, il a été décidé :

- L'exemption de Mr Belgecem Ben Kaled en tant qu' administrateur judicaire de la société et la Désignation de Mr Hatem Nasri administrateur judiciaire et son appel pour la poursuite de ses activités à partir de la date d'émission de cette décision.

2019R01208VEPA2

Cession au tiers de la société

« ARFATEX »

Société à responsabilité limitée au capital social de 670 000 dinars

Société totalement exportatrice

M.F : H 0045320

Siège Social : Route de l'aéroport Km 4.5 Sfax

En vertu du jugement du tribunal de Première Instance de Sfax 2 n° 20 du 30 Janvier 2019, il a été décidé ce qui suit :

1- la cession au tiers de la société « ARFATEX » inscrite au registre de commerce sous le n° B 1127491997.

2- Charger le contrôleur d'exécution de ce qui suit :

- Préparer le cahier des charges qui sera mis à la disposition des intéressés au greffe du tribunal et au siège de la société.

- Soumettre au tribunal les offres parvenues au contrôleur d'exécution dans un délai ne dépassant pas le 25 Juin 2019 pour qu'elles soient examinées par le tribunal le 26 Juin 2019.

- Publier ce jugement par voie d'insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidien.

- Transmission du jugement à la commission de suivi des entreprises économiques et son inscription au registre du commerce.

2019X00634VEPA2

---

de l'ouverture de la procédure de distribution

En vertu de la décision du juge chargé de la distribution de la somme consignée sise au tribunal de la première instance de Bizerte dont le cadre de l'affaire n°222 en date du 17/4/2019 ; l'ouverture de la procédure du solde de la vente aux enchères publiques des biens de la société débitrice Aqua Lissa couture au nom de son représentant légale.

A la demande de Maître Mejri Noureddine au nom de créancier Saidani Tahar demeurant route Sejnene Bizerte déposé le 15/4/2019 ayant pour objet l'autorisation de l'ouverture de la procédure de distribution de la somme consignée en vertu n°13/10127 le 8/11/2014 par l'huissier Saidani Youssef selon le procès verbal n° M042547 le 11/5/2015.

Tout créancier voulant participer à la distribution de la dite somme doit faire valoir les preuves de sa créances dans le 30 jours à partir de la date de l'annonce au journal officiel ou la mise en demeure par voie de lettre recommandée avec accusé de réception sous peine de perte du droit de participer avec l'obligation de présenter une demande d'ayant droit par l'intermédiaire d'un avocat ayant son bureau comme adresse du créancier privilégi motive par les causes de préférences par rapport aux autres en le cas.

Le présente annonce est rédigée en conformité avec l'article N°468 et suivant du c.p.c.c

2019W00161VEPA2

Ministère de la justice

Tribunal de première instance de Monastir

Affaire N°314

En vertu des articles 467 et 466 du CPCC et à la décision du juge commis à la répartition des deniers près du tribunal de première instance de Monastir en date du 15/4/2019 dans l'affaire n°314, prononçant l'ouverture de la procédure de distribution du montant consigné sur les créanciers selon leur priorités et suite à la requête de distribution présentée par Maître Saidi Kamilia L'avocate sis à la rue de Hsane Borji Jammel agissant aux droits de ses clients Notamment Slim Nouri Contre Lourant Bireze et autres sise à Zarmdine.

Et après la consignation des deniers dans la caisse des dépôts et des consignes soit le montant de 23.314.000 DT. Et ce conformément au reçu de dépôts, Numéro M045272 du 23/10/2015 Vu les certificats des dépôts Numéro 15135 du 25/1/2019. Ainsi tou créancier voulant participer à la distribution des deniers doit dans les 30 jours de la publication au JORT. Doit produire à travers un avocat au greffe du tribunal de première instance de Monastir ces titres de créances, si non il perdra son droit à la participation, et ceci conformément au articles 467 et 466 du CPCC.

2019P00229VEPA2

Société anonyme

Société « TBS Tourisme Balne Aire Et Saharien »

AVIS d'ouverture de la procédure de règlement

Judiciaire

MF : 000/M/A/42887/G

En vertu de la décision numéro 891 rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 11/4/2019, il a été décidé le déclenchement des procédures des règlements judiciaires au profit de la société « TBS Tourisme Balne Aire Et Saharien » registre de commerce N° B182191996, la nomination de Monsieur Mohammed Anis Zomit en tant que juge commissaire et Monsieur Mokhless Ben Youssef administrateur judiciaire pour étudier le plan de sauvetage proposé par la société qui a demandé la procédure de règlements judiciaire et l'éditer si nécessaire, aussi à l'administrateur judiciaire de contrôler tous les actes de gestion.

Les créanciers de la société «TBS Tourisme Balne Aire Et Saharien» sont priés d'adresser leurs titres de créances dans un délai de 30 jours à partir de la date d'apparition de la présente annonce sur le journal Officiel et ce auprès de l'administrateur judiciaire Maître Mokhless Ben Youssef 55 Avenue Kheireddine Pacha App-A2-Monplaisir-Tunis.

2019401788VEPA2

Société anonyme

Jugement de règlement judiciaire

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DAREJ

«HOTEL AFRICAN QUEEN »

MF : 0022927L

En date du 8/4/2019 et conformément aux dispositions de la loi numéro 36 de l'année 2016 en date du 29 avril 2016 concernant les procédures collectives et comme expliquées ci-dessus, le tribunal a statué en première instance que la société de promotion touristique darej est :

1- En cessation de payement de ses dettes et considère que la cession de paiement à débuté le 21/10/2016, et lui autorise de continuer ses activités conformément au plan de sauvetage intitulé dans la première proposition du rapport complémentaire de l'administrateur judiciaire Monsieur Mokhless Ben Youssef le 25/2/2019.

2- La nomination de l'administrateur judiciaire Mokhless Ben Youssef comme observateur pour la mise en oeuvre Du programme de sauvetage sous la supervision du juge commissaire madame Najeh Hamdi.

3- L'autorisation d'inscrire ce jugement sur le registre de commerce de la société et le publier sur le journal officiel de la république tunisienne et de transmettre une copie de ce jugement à la commuté de suivie des entreprises en difficultés économique

4- Les frais sont a la charge de la société qui a demandé le règlement judiciaire en la personne de son représentant légal.

2019401789VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des associés

Société DE MISE EN VALEUR ET DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

«SMVDA BEJAOUA»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 200.000 dinars

Siège social : Km 18 - route Mateur - Essaida - oued Ellil Manouba

Immatriculée au RC de Manouba sous le numéro B2430712008

Matricule fiscal : 1049732A/N/M/000

Les actionnaires de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole "SMVDA BEJAOUA" sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire des associés, au siège social, le 14 juin 2019 à 9 h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale des associés,

2) Lecture des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2017,

4) Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice clos le 30 juin 2018,

5) Lecture du rapport spécial à propos des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés commerciales pour l'exercice clos le 30 juin 2017 et approbation,

6) Lecture du rapport spécial à propos des conventions réglementées prévues par l'article 200 du Code des Sociétés commerciales pour l'exercice clos le 30 juin 2018 et approbation,

7) Approbation des rapports de gestion établis par le conseil d'administration pour les exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018.

8) Approbation des états financiers des exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018,

9) Affectation des résultats des exercices clos le 30 juin 2017 et le 30 juin 2018,

10) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président Directeur Général

11) Nomination des membres du conseil d'administration.

12) Pouvoirs pour formalités

13) Questions diverses.

2019T00700SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Mediterranean Tractors International SA

Capital Social : 20 000 000 dinars

Siège social : 91, Avenue de Carthage Tunis

MF : 904085 ZAM 000

RC : B01568 2005

Messieurs les actionnaires de la Société Mediterranean Tractors International sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Jeudi 2 Mai 2019 à 10h00 au Sijoumi, Route de Mornaguia Km 5,5 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018;

Les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires durant la période prévue par la loi et ce, dans les locaux de la société.

2019T00711SANB3

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES -SA- « STIAL »

Société anonyme au capital de 27 625 000 dinars

Siège social : Km 1 Route Menzel Bouzelfa - Soliman

RC : B1134311997

MF : 009546W/A/M/000

Les actionnaires de la STIAL-SA, sont convoqués à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le vendredi 24 Mai 2019 à 10H00 à l'immeuble le Dôme, rue Lac Léman, les Berges du Lac --Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de l'ordre du jour.

2- Approbation du rapport du conseil d'administration pour la gestion 2018.

3- Lecture des rapports des co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

5- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du:

code des sociétés commerciales.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Désignation des membres du conseil d'administration.

9- Pouvoir pour dépôt et publication.

2019R01165SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Le Samedi 25 Mai 2019

SOCIETE AL JAZIRA DE TRANSPORT ET DE

TOURISME DJERBA

Société anonyme au capital de 7.000.000 D

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique

Sidi Mahrez Djerba

R.C : B 171541996

MF : 008132XPM000

Affiliation CNSS : 017733 - 79

Messieurs les actionnaires de la société AL JAZIRA de transport et de tourisme Djerba, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 25/05/2019 à 9h30 à l'Hôtel ALJAZIRA - DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1) - Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2018.

2) - Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même Exercice

3) - Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice

4) - Affectation des résultats de l'exercice 2018

5) - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs

6) - Quitus aux administrateurs

7) - Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

2019R01167SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV BH - OBLIGATAIRE

Société d'Investissement à Capital Variable régie par La Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 14 Avril 1997 Filiale de la BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH/ BC5 Bloc B 3éme étage Centre Urbain Nord - Tunis

La SICAV BH-OBLIGATAIRE porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le Mardi 21 mai 2019 à 9h 30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème Etage), sis à la rue Hédi NOUIRA 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice.

4. Approbation des conventions réglementées.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Quitus aux administrateurs.

8. Pouvoir pour formalité.

NB: Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2019R01180SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAV BH - PLACEMENT

Société d'Investissement à Capital Variable

régie par La Loi 2001-83 du 24 juillet 2001

Agrément du Ministre des Finances en date du 12 Février 1994

Filiale de la BANQUE DE L'HABITAT

Siège social : Immeuble Assurances SALIM

lotissement AFH/ BC5 Bloc B 3ème étage

Centre Urbain Nord - Tunis

La SICAV BH-PLACEMENT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le mardi 21 mai 2019 à 11 h 30, au siège de la BANQUE DE L'HABITAT (14ème étage), sis à la rue Hedi NOUIRA 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société pour l'exercice clos le 31.12.2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de ce même exercice.

4- Approbation des conventions réglementées.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Pouvoir pour formalité.

NB : Les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société, sis à l'Immeuble Assurances SALIM lotissement AFH BC/5 3ème étage Centre Urbain Nord Tunis.

2019R01181SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Rue Hédi Nouira 1030 Tunis

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT porte à la connaissance de ses actionnaires que l'assemblée générale ordinaire se tiendra le vendredi 17 mai 2019 à 09H00, au siège social de la société sis à la rue Hédi Nouira 1030 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4. Affectation du résultat.

5. Fixation des jetons de présence.

6. Quitus aux Administrateurs.

7. Renouvellement des mandats d'administrateurs.

8. Ratification de la cooptation d'un Administrateur.

NB : Les documents relatifs à l'Assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019R01182SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 22 mai 2019

Société Blancs Mineraux de Tunisie « BMT»

Société anonyme au capital de 7 400 000 dinars

Siège Social : Résidence Regency, Rue Lac Léman, Passage du Lac Dhaya

Bloc B 1er étage, Apt n° 103, 1053, les Berges du Lac - Tunis

RC : B 131541996

MF : 0539539 WAM 000

Messieurs les actionnaires de la société BLANCS MINERAUX DE TUNISIE « BMT » SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mercredi 22 mai 2019, à 10 heures, au 70, avenue Mohamed V, 1002 Tunis Belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2017.

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2017.

4. Approbation du rapport du conseil d'administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2017,

6- Affectation du résultat de l'exercice 2017.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au domicile élu de la société sis au : 70, avenue Mohamed V, 4éme Etage, 1002 Tunis belvédère.

2019R01191SANB3

Société Tunisienne de Biscottes «SOBISCO»

Société anonyme au capital de 1.160.100,000 dinars

Siège social : Rue El Fouladh - Zone Industrielle - 2013 Ben Arous

Immatriculer au R.C. DE Ben Arous sous LE N° B1150211997

Matricule fiscale : 0001881ZAM000

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Biscottes «SOBISCO» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sis à la Rue El Fouladh Zone Industrielle -2013 Ben Arous le samedi 11 Mai 2019 à 10 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes;

3- Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018;

4- Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2018;

5- Quitus au conseil d'administration;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

7- Fixation des jetons de présences allouées aux membres du conseil;

8- Questions diverses;

9- Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les titulaires d'actions seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité.

Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'une procuration spéciale écrite revêtue de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2019R01199SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SICAR AMEN

Société D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - Tunis

R.C : B168021999

M.F : M645357 L/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 mai 2019 à 11h au siège social d'AMEN BANK, sis à l'Avenue Mohamed V, 1002 Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018.

2) Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2018 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018.

3) Lecture du rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018.

6) Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

Conformément aux articles 26, 27, 28 et 33 des statuts de la société SICAR AMEN l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un deux.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2019R01203SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 Soukra, Tunisie

Identifiant unique : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le 16/5/2019 à 11 heures en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège social sise 38 Rue du Parc 2036 Soukra, Ariana, Tunisie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modalités de convocations.

2/ Augmentation de capital

3/ Mise à jours des statuts

4/ Pouvoirs pour formalités et questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019R01228SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 16/5/2019

CONNECT

Société anonyme

Au capital de 10 000 dinars

Siège social : 38 Rue du Parc - 2036 Soukra, Tunisie

Identifiant unique : 0913075Y

Les actionnaires de la société CONNECT S.A sont convoqués pour le 16/5/2019 à 10 heures en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au RAMADA PLAZA sise : Les Côtes de Carthage, Gammarth, Tunisie à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Approbation des modalités de convocations.

2/ Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2018.

3/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

4/ Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018.

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6/ Quitus aux membres du conseil d'administration.

7/ Approbation des conventions règlementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

8/ Pouvoirs pour formalités et questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2019R01229SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Clinique Internationale de Sousse

SA au capital de 5.700,000 Dinars

MF : 1420582FAM000

RC : B09184492015

Siège social : Immeuble Zin El Abidine, Avenue Yasser Arafat, 4054, Sousse, Tunisie

Les actionnaires de la Clinique Internationale de Sousse SA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 15 Mai 2019 à 21h 30 min à l'hôtel Diar Andalous Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Annulation de l'augmentation de capital par apport en nature «les trois sous sols», qui n'a pas été réalisée, et changement des plans d'architecture.

- Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription,

- Lecture des rapports spéciaux du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Réalisation de l'augmentation du capital social de la société par compensation de créances.

- Augmentation du capital social de la société par apport en numéraire, par émission d'action nouvelle à souscrire et à libérer intégralement, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

- Modification et mise à jour des statuts.

2019S00592SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'exercice 2018

POLYCLINIQUE ELALYA

S.A. : Au capital de 7.400.000,000 Dinars

Siège Social : Route EL AIN KM 2.5 SFAX

Matricule fiscal : 825575X/A/M/000

Registre de commerce : B18412003

Mesdames et messieurs les actionnaires ainsi que le commissaire aux comptes de la Polyclinique ELALYA, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le 28 Mai 2019 à 22 heures du soir à l'hôtel SYPHAX Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2018 relatif à la société mère Polyclinique EL Alya et la ratification de ce dernier,

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées,

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 relatifs à la société mère Polyclinique EL Alya.

- information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le directeur général.

- Lecture du rapport du conseil d'administration sur le groupe policlinique EL Alya et lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les états financiers consolidés et approbation desdits documents

- Affectation du résultat de l'exercice 2018 et la ratification de ce dernier,

- Quitus aux administrateurs et au directeur général,

- Jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,

- Questions diverses.

- Pouvoirs pour formalités.

Les documents prescrits par la loi et destinés à la présente assemblée seront tenus au siège social à la disposition des actionnaires durant le délai légal. L'admission d'un actionnaire à l'assemblée générale sera sur simple présentation d'une

pièce d'identité, l'admission d'un mandataire sera au vue d'une procuration spéciale.

2019X00607SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 1 Juin 2019

Société Industrielle et commerciale du Bois

«SICOB »

S.A. Au Capital de 1400.820 Dinars

Siège Social : Zone Industrielle Poudrière II Sfax

MF : 018029 EAM 000

Messieurs les actionnaires de la société industrielle et commerciale du bois « SICOB » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 1 juin 2019 à 10 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

6- affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement des membres de conseil d'administration.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Nomination du commissaire aux comptes.

11- Questions diverses.

2019X00630SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 1 Juin 2019

Société Ezzitouna Supermarché

S.A au capital de 315.000 dinars

Siège Social : Avenue des Martyrs Bâtiment

Sorimex Sfax

MF : 4051 EPM 000

Messieurs les actionnaires de la société Ezzitouna Supermarché sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le Samedi 1 Juin 2019 à 11 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant ;

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2017,

6- Affectation des résultats.

7- Quitus aux administrateurs.

8- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

9- Nomination du commissaire aux comptes.

10- Renouvellement d'un membre du conseil d'administration.

11- Questions diverses.

2019X00631SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Du 1 Juin 2019

Société Régionale d'Importation et d'Exportation

« SORIMEX »

S.A au capital de 1.255.725 dinars

Siège social Avenue des Martyrs 3038 Sfax

MF : 3900SPM000

Messieurs les actionnaires de la Société Régionale d'Importation et d'exportation « SORIMEX » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 1 Juin 2019 à 9 heures au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3- Approbation des conventions prévues dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

4- Fixation des jetons de présence aux administrateurs.

5- Approbation des Etats financiers de l'exercice 2018.

6- Affectation des résultats.

7- Quitus-aux-administrateurs.

8- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration.

9- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés.

10- Questions diverses

2019X00632SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société d'études et de Suivi

Société en liquidation société anonyme au capital de 130.000 D

Siège social : Avenue des Martyrs Complexe « Sfax 2000 » Sfax

Identification fiscale : 043613K/AM/000

Registre de commerce : B195631997

Messieurs les actionnaires de la société d'etudes et de suivi, « société en liquidation », sont convoqués en assemblée générale extraordinaire, le Jeudi 23 Mai 2019 à 13 H au siège social de la société d'aménagement de Sfax El Jadida, sis à avenue des Martyrs, complexe Sfax 2000 à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation,

- Approbation du rapport du liquidateur sur l'avancement des travaux de liquidation,

- Autorisation du liquidateur d'effectuer les recours juridiques nécessaires à l'encontre de la recette des finances,

- Autorisation du liquidateur à déposer une partie du produit de liquidation sous forme de placement à court terme,

- Etude de la possibilité de fournir la liquidité nécessaire pour l'accomplissement des formalités de liquidation,

- Pouvoirs pour formalités.

2019X00633SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Groupement de Maintenance et de Gestion

de la Zone Industrielle Sidi Salem - Sfax

BP 981 Sfax 3018

MF : 0736756DAN000

N° CNSS : 323025/15

Les adhérents de la zone industrielle Sidi Salem occupants, exploitants et propriétaires des lots sont convoqués à la première assemblée générale extraordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle Sidi Salem de Sfax, et ce le samedi 18 mai 2019 à 11 heures du matin à la salle des réunions d'hôtel Ibis à Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Révision de l'article 21 des statuts du groupement lié au nombre des membres du Conseil d'Administration.

Une deuxième assemblée sera le Samedi 25 mai 2019 à 11 heures du matin à la salle des réunions d'hôtel Ibis, en cas de non attient du quorum à la première assemblée, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

Une Troisième Assemblée sera le samedi 1 Juin 2019 à 11 heures du matin à la salle des réunions d'hôtel Ibis, en cas de non attient du quorum à la deuxième assemblée, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour.

2019X00638SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NEW BODY LINE SA

Société anonyme au capital de 4.250.400 Dinars

Siége social : Avenue Ali Belhouane 5199 Mahdia Tunisie

RC : B186952000

MF : 701773/RAM/000

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société NEW BODY LINE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 15 mai 2019 à 10h00 au siège de l'IACE rue du Lac Turkana 1053 les Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

3- Approbation des conventions réglementées par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4- Affectation du résultat 2018.

5- Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2018.

6- Fixation du montant des jetons de présence.

7- Approbation de la création d'une filiale NEW BODY LINE en Egypte avec un investissement maximale de 2.000.000 DT.

8- Pouvoir au porteur, de copies ou d'extraits du procès-verbal pour accomplir les formalités et dépôts prescrits par la législation en vigueur.

Les actionnaires sont avisés que les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société.

2019I00083SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

BEST INVEST

Intermédiaire en Bource

Agrément n°42/96 du 19/07/1996

S.A au capital social : 1 400 000 DT

R.C : B2281995

M.F: 539087/N/A/M

CNSS : 210547-57

Messieurs les actionnaires de la société « BEST INVEST » sont priés d'assister à

l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 23 Mai 2019 à 16h, au siège social à Montplaisir 45 avenue du Japon. Et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture de rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à

l'année 2018.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'année 2018.

3- Approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

5- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

2019401787SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale

Ordinaire du Mercredi 19 Juin 2019 à 10 heures

Au local COTUPHA sis au Km7 Route de Mateur

Manouba

Compagnie Tunisienne Pharmaceutique « CO TU PHA »

SA au capital de 500 000 dinars

Siège social : 14, Rue Pierre de Coubertin, Tunis

Messieurs les actionnaires de la compagnie tunisienne pharmaceutique «CO TU PHA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de la société « COTUPHA. » le Mercredi 19 Juin 2019 à 10 heures au local de COTUPHA sis au Km 7 Route de Mateur - 2010 Manouba pour débattre de l'Ordre du jour suivant :

1 - Examen et approbation des états financiers de la société COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

2 - Examen et approbation des états financiers du Groupe COTUPHA relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018.

3 - Rapports du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

4 - Rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 de la société COTUPHA,

5 - Rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018 du Groupe COTUPHA.

6 - Affectation des Résultats.

7 - Quitus aux administrateurs.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes (exercices 2019,2020 et 2021)

9 - Questions diverses.

2019401791SANB3

Avis de convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le 23 Mai 2019

Société nouvelle maison de la Ville de Tunis

«S.N.M.V.T»

Société Anonyme au capital 39 938 744 dinars

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - 2014

Mégrine

Matricule fiscal n°0001110 K/P/M/000

RC : B177071996

CNSS 32130

Sur décision du conseil d'administration réuni le 19 avril 2019 messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle maison de la ville de Tunis sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le Jeudi 23 Mai 2019 à 10h, à l'institut Arabes des chefs d'Entreprise (IACE, la Maison de l'Entreprise), avenue principale, 2053 les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018 de la S.N.M.V.T et celui des sociétés du groupe.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, relatif à l'exercice 2018 de la S.N.M.V.T et celui portant sur les états financiers consolidés.

3- Approbation des états financiers individuels de la SNMVT et consolides de l'exercice clos le 31/12/2018.

4- Approbation des conventions régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5- Affectations du résultat de l'exercice 2018.

6- Fixation du montant des jetons de présence et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.

7- Nomination d'un administrateur.

8- Quitus aux administrateurs.

9- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

10- Pouvoirs en vue des formalités.

Messieurs les actionnaires désireux d'assister ou se faire représenter à cette assemblée, sont priés de retirer leurs cartes d'admission, auprès du dépositaire de leurs actions intermédiaire en bourse/banque) au plus tard le 14 mai 2019.

2019401796SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Parc d'Engins Industriels et Agricoles

PARENIN

Société anonyme au capital de 14 000 000 dinars

Siège social - 91, Avenue de Carthage Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société PARENIN S.A ayant son siège social au 91, avenue de Carthage - 1000 Tunis sont invités à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 mai 2019 à 21H, au restaurant Dar Zarrouk à Sidi Bou Said, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration et présentation des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les comptes dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;

- Approbation desdits rapports et des états financiers relatifs à l'exercice 2018;

- Affectation des résultats de l'exercice 2018;

- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018;

- Nomination d'administrateurs;

- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2019;

- Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2019;

- Informations des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs, le président du conseil d'administration et le directeur général.

Les documents afférents à cette assemblée générale sont à la disposition des actionnaires pendant la durée légale et ce, dans nos locaux de Sijoumi.

2019401799SANB3

Convocation à l'AGO

SOCIETE AL HIFADH SICAV

Siège social : Résidence Ines Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-Tunis

Objet : Société d'Investissement à Capital Variable régie par la loi 2001-83

Agrément CMF n° : 24-2007 du 05/12/2007

Publication JORT : JORT n°48 du 13 juin 2008

Matricule fiscal : 1055155B NM/000

RC : B014377 2008

Messieurs les actionnaires de AL HIFADH SICAV sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 21 mai 2019 à 10 h au siège social de la TST, situé à Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord-Tunis- à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité et des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31/12/2018,

2. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur,

3. Quitus aux administrateurs,

4. Affectation du résultat de l'exercice et fixation de la date de mise en paiement des dividendes,

5. Fixation du montant des jetons de présence,

6. Pouvoir.

2019401802SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOPNET

SA au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 5, avenue Habib Bourguiba, Immeuble Ghenima Center, 4000 Sousse

RC N° B124942001

MF 760743N/A/M/000

Le conseil d'Administration de la société TOPNET a l'honneur d'inviter les actionnaires de la société à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 21/6/2019 à 8 heures et demie du matin aux locaux administratifs de la société, sis au Centre Urbain Nord, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport d'activité de la société TOPNET au titre de l'exercice 2018.

2) Lecture du rapport général du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de la société TOPNET au titre de l'exercice 2018.

3) Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018 et approbation des conventions prévues par les articles. 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

4) Affectation du résultat de TOPNET de l'exercice 2018.

5) Lecture et approbation du rapport d'activité du Groupe TOPNET au titre de l'exercice 2018

6) Lecture du rapport du commissaire aux comptes et approbation des états financiers consolidés du groupe TOPNET au titre de l'exercice 2018.

7) Quitus aux administrateurs,

8) Fixation des Jetons de présence aux administrateurs.

9) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

10) Questions diverses.

2019401803SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE EDIFIA

S.A. au capital de 2 200 000 dinars

Siége social : Cite Jardins du Lac, Résidence la Lune du Lac, Bloc B.

RDC, 1053 Les Berges du Lac II. TUNIS.

M.F : 984867 R/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EDIFIA sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 22 mai 2019 à 12 heures au siège social de la société sis à la Cité Jardins du Lac, Résidence la lune du lac, Bloc B - RDC, 1053 les berges du lac II, Tunis en vue de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. - Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales au cours de l'exercice 2018.

2 - Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à ce même exercice.

3 - Approbation, s'il y a lieu, du rapport d'activité et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

4 - Affectation du résultat de l'exercice 2018.

5 - Quitus aux administrateurs.

6 - Pouvoirs pour les formalités.

2019401809SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Picard Tunisie-SARL

S.A.R.L au capital de 600.000 dinars

Siège social : Zone industrielle EL Bhaicr 4011 Hammam -Sousse

R.C.Sousse N° B 27197502010

MF : 1175677R AM 000

Les associés de la société Picard Tunisie-SARL sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 14 Mai 2019 à 11 heures du matin à l'hôtel «Le Marabout» à Sousse, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2018 établi par le Gérant;

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatif à l'exercice 2018;

3) Quitus à la Gérance pour la gestion de l'exercice 2018 ;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2018;

5) Approbation des transactions commerciales effectuées entre la société et son fournisseur principal Picard Lederwaren Gmbh & Co.KG.

6) Approbation des rémunérations exceptionnelles allouées au gérant suite aux missions qui lui sont confiées à l'étranger ainsi qu'au reste des membres de Directoire;

7) Questions diverses.

2019S00584SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2018

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdia

Siège social : Rue Taïeb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C : B111299199

Tél : 73 681 641 – Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda"

Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2018 qui se tiendra jeudi 13 Juin 2019 à 8H à l'Espace ESSKIFA à Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport moral de l'exercice 2018.

2- Lecture des états financiers de l'exercice 2018.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2018.

4- Approbation du rapport moral et des états financiers de l'exercice 2018.

5- Quitus des membres du conseil d'administration de l'exercice 2018.

6- Mise à jour des listes des adhérents.

7- Mise à jour du règlement intérieur de la société.

8- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

- Les Rapports du conseil d'adininistration et du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers, le bilan de l'exercice 2018 sont mis à la disposition des adhérents à partir du 3 Juin 2019 au siège de la société Mutuelle à Mahdia.

- En cas d'empêchement, tout adhérent peut se faire représenter par une procuration légalisée au profit de l'un de ses collègues, de son conjoint ou de l'un de ses ascendants ou descendants. (Article 18 des statuts type des sociétés Mutuelle se base).

2019S00587SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Mutuelle de base de Services Agricoles "EL HOUDA" Mahdi

Siège social : Rue Taïeb M'hiri 5100 Mahdia

MF : 034444 K/P/M/000

R.C :B111299199

Tel : 73 681 641

Fax : 73 692 660

Messieurs les adhérents de la société mutuelle de base de services agricoles "El Houda" Mahdia sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 13 Juin 2019 à 12h à la l'espace ESSKIFA Mahdia pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social

NB : Le dossier de l'augmentation du capital est mis à la disposition des adhérents au siège de la société à Mahdia à partir du 3 Juin 2019.

2019S00588SODB3

DIVERS

Avis au public

Annonce de perte d'un titre de propriété

Ali Ben Mohamed Mallouli et son épouse Monia Bent Taib Kchaw avisent le public qu'ils possèdent la totalité d'un appartement contenant deux pièces, salon et cuisine sise à l'interieur de Sfax rue macca n° 171 limité au sud par Kallel à l'est Abbes au nord rue macca et à l'ouest impasse suivant un contrat de vente du 27 mars 2012 dressé par les notaires Zouheir Kallel et Salah Fkhi. Que son titre de propriété est perdu et qu'ils désirent se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de soixarite dix jours.

2019X00616DIVD2

Avis

Les Héritiers de Moncef Arous annoncent qu'ils possèdent une maison dans un terrain de 350 m2 sise route de Sidi Mansour km 10 Sfax leur titre de propriété a disparu et ils désirent se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2019X00621DIVD2

Avis

Madame Soufia Ellouze annonce qu'elle possède un terrain 269 pieds d'olives sise route de Tunis km 50 Sfax.

son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Salah Feki 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours de la parution de cet avis.

2019X00622DIVD2

AVIS

Monsieur Mohamed , Ali , Taoufik, Naziha , Fadhila , Fathia Souad , Radhia et Rafia fils de Sadok Trigui annoncent qu'ils possèdent un terrain de superficie 500 M2 sis route Gremda km 9 sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n 14 Sfax. Dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00626DIVD2

AVIS

Monsieur Adel ben Mohamed Achich et Sarra Bent Faraj Baklouti annoncent qui'ils possèdent un terrain de superficie 913.50 m2 sis route soukra km 3 sfax.

Ils ont égaré leur titre de propriété et ils désirent extraire une deuxième copie conforme à l'originale Tout contestant devra s'adresser au Notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n 14 Sfax. Dans un délai de 70 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2019X00627DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Chadili Ben Hissen Zidi titulaire de la carte d'identité nationale n°03213437 délivrée à Tunis le 19/8/1993 résident à Gabes annonce la perte du titre de propriété n°13636/14 en date du 30/6/2010 relatif au titre foncier n°24924 Gabès suivant attestation de perte n°69 en datte du 5/4/2019 du délivrée par la poste de police Mareth.

2019Z00107DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Khatoui Ben Hissen Zidi titulaire de la carte d'identité nationale n°03236731 délivrée à Tunis le 11/9/2000 résident à Gabès annonce la perte du titre de propriété n°13635/14 en date du 02/07/2010 relatif au titre foncier n°24924 Gabès suivant attestation de perte n°70 en date du 5/4/2019 de délivrée par la poste de police Mareth.

2019Z00108DIVD2

Avis

Mme : Monjia Bent Ahmed Chayeb titulaire de la C.I.N. n° 00245999 annonce que le titre de propriété n° 15/13033 de sa propriété objet de titre foncier n° 69194 Monastir a disparu et objet d'Attestation de perte n° 147 délivrée le 1/4/2019.

2019P00227DIVD2

Avis

Monsieur Moheddin Ben Mohamed Elhousine Mani de nationalité Tunisienne titulaire de la carte nationale n° 03131295 délivrée à Tunis le 16 août 2006 résident à Nefta Tozeur annonce la perte du titre de propriété n° 9403 en date du 4/11/2009 relatif au titre foncier n°2083 Tozeur suivant attestation de perte n°161 en date du 24/4/2019 délivrée par le poste de police de Nefta Tozeur.

2019100034DIVD2

Rectificatifs

Rectification erreur de publication

Constitution d'une société à responsabilité limitée

Suivant acte ssp en date du 08-12-2015, enregistré à la recette des finances de Boumhel à la date du 9-12-2015 sous le n° 15502354, quittance n° M044044 dont deux copies ont été déposées aux greffes du tribunal de première instance de Ben Arous sous le n° 201556720 en date du 14-12-2015 publié au journal officiel n° 153 en date du 22-12-2015, on ajoute à la publication citée ci-dessus ce qui suit :

Identifiant fiscal n° : 1431359 K.

2019R01174RECZ9

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Medenine

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu la Constitution de la République Tunisienne approuvée le 26 janvier 2014;
- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 01-1554 du 02 Juillet 2001 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans les délégations du gouvernorat de Medenine;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Medenine porte à la connaissance du public qu'en date du **18 Mars 2019**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après. ont été déposés au siège du gouvernorat de Medenine.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Medenine, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie En m2	Limites	TPD
Secteur Ras Jdir Imadet Jmila	Ben Guerdane	320576	**Nord :** Inconnu **Sud :** Inconnu **Est :** Frontière Lybienne **Ouest :** Inconnu	88358

2019R01166MINA4

GENERALE OBLIG SICAV
16, Avenue Jean Jaurès
1001 Tunis

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2018	31/12/2017
Portefeuille-titres	4	6 439 477,557	7 504 447,633
Obligations et valeurs assimilées		5 916 209,666	7 020 577,016
Titres des Organismes de Placement Collectif		523 267,891	483 870,617
Placements monétaires et disponibilités		5 671 357,189	2 339 265,863
Placements monétaires	5	4 494 157,883	998 524,815
Disponibilités		1 177 199,306	1 340 741,048
Créances d'exploitation	6	5 461,336	6 123,677
TOTAL ACTIF		**12 116 296,082**	**9 849 837,173**

PASSIF			
Dettes sur opérations de pensions livrées des titres reçus en pension	7	1 002 500,156	-
Opérateurs créditeurs	8	21 886,350	21 759,506
Autres créditeurs divers	9	18 365,424	18 146,190
TOTAL PASSIF		**1 042 751,930**	**39 905,696**

ACTIF NET			
Capital	10	10 585 972,767	9 456 320,975
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	13,694
Sommes distribuables de l'exercice		487 571,385	353 596,808
ACTIF NET		**11 073 544,152**	**9 809 931,477**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**12 116 296,082**	**9 849 837,173**

GENERALE OBLIG SICAV

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	Note	Année 2018	Année 2017
Revenus du portefeuille-titres	11	394 085,138	462 739,218
Revenus des obligations et valeurs assimilées		374 454,048	439 591,662
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		19 631,090	23 147,556
Revenus des placements monétaires	12	167 917,132	94 871,454
Revenus des prises en pension	13	30 133,624	18 973,742
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		592 135,894	576 584,414
Intérêts des mises en pension		(2 416,868)	-
Charges de gestion des placements	14	(71 710,196)	(77 899,497)
REVENU NET DES PLACEMENTS		518 008,830	498 684,917
Autres charges	15	(21 224,574)	(22 270,642)
Contribution conjoncturelle		-	(41 797,975)
RESULTAT D'EXPLOITATION		496 784,256	434 616,300
Régularisation du résultat d'exploitation		(9 212,871)	(81 019,492)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		487 571,385	353 596,808
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		9 212,871	81 019,492
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		4 491,687	2 110,252
Variation plus (ou moins) values potentielles sur titres		(1 945,088)	1 186,759
RESULTAT DE L'EXERCICE		**499 330,855**	**437 913,311**

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique "Revenus des placements monétaires" ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Année 2018	*Année 2017*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	499 330,855	437 913,311
Résultat d'exploitation	496 784,256	434 616,300
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(1 945,088)	1 186,759
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	4 491,687	2 110,252
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(367 873,390)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	764 281,820	(2 653 015,793)
Souscriptions		
- Capital	15 732 532,179	22 790 774,649
- Régularisation des sommes non distribuables	588 698,335	(6 973,020)
- Régularisation des sommes distribuables	273 199,577	784 871,279
Rachats		
- Capital	(14 987 079,081)	(25 242 053,199)
- Régularisation des sommes non distribuables	(560 656,742)	2 496,683
- Régularisation des sommes distribuables	(282 412,448)	(982 132,185)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**1 263 612,675**	**(2 582 975,872)**
ACTIF NET		
En début de l'exercice	9 809 931,477	12 392 907,349
En fin de l'exercice	11 073 544,152	9 809 931,477
NOMBRE D'ACTIONS		
En début de l'exercice	95 876	120 726
En fin de l'exercice	103 434	95 876
VALEUR LIQUIDATIVE	107,059	102,319
TAUX DE RENDEMENT	4,63%	3,58%

Les états financiers de Générale Oblig Sicav sont publiés dans leur intégralité dans le Bulletin Officiel du CMF.

2019T00701BCFA5